

**FONDS DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL POUR LA  
CONSOLIDATION DE LA PAIX  
MODELE DE DOCUMENT DE PROJET**



**DOCUMENT DE PROJET DU PBF**

Longueur : 12 pages maximum (plus page de couverture et annexes)

|   |  |
|---|--|
| <b>Pays : Bénin, Burkina Faso, Togo</b>   |  |
| <b>TITRE DU PROJET : Programme d'appui à la prévention des conflits et de l'extrémisme violent dans les zones frontalières du Bénin, du Burkina et du Togo</b>  |  |
| <b>NUMERO de Projet / portail Gateway du MPTF-O (pour les projets en cours) :</b>   |  |
| <b>Modalité de financement du PBF:</b><br><input checked="" type="checkbox"/> IRF<br><input type="checkbox"/> PRF   | <b>Indiquer si les fonds doivent être déboursés dans un fonds d'affectation spéciale ("Trust fund") (au lieu des comptes des organisations bénéficiaires):</b><br><input type="checkbox"/> Fonds d'affectation spéciale national<br><input type="checkbox"/> Fonds d'affectation spéciale régional<br><b>Nom du fonds d'affectation spéciale :</b> |
| <b>Liste de l'ensemble des agences bénéficiaires directes des fonds du PBF (en commençant par l'agence chef de file), type d'organisation (ONU, ONG etc.) : PNUD, OIM</b>   |  |
| <b>Autres partenaires de mise en œuvre (gouvernementaux ou non-gouvernementaux) :</b><br>UNREC : Partenaire stratégique et d'appui technique au niveau régional   |  |
| <b>Bénin :</b><br>Agence Béninoise de Gestion Intégrée des Espaces Frontaliers (ABeGIEF),<br>Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité Publique.<br>Secrétariat Permanent de la Commission Nationale de Lutte Contre la Radicalisation, l'Extrémisme Violent et le Terrorisme du Bénin<br>Commission Nationale de Lutte Contre la Prolifération des Armes Légères du Benin<br>Coalition Nationale pour la Paix   |  |
| <b>Burkina Faso :</b><br>Ministère de l'Economie, des Finances et du Développement (MINEFID)<br>Ministère de l'administration territoriale, de la Décentralisation et de la Cohesion sociale du Burkina Faso (DGPCS et SP-CNF)<br>Ministère des droits humains et de la promotion du Civisme (ONAPREGECC)<br>Conseil national des Jeunes du Burkina Faso (CNJ)<br>Observatoire national des faits religieux (ONAFAR)<br>Plateforme des Organisations de la Société civile pour la Promotion de la Paix dans le Gulmu (POSC/PPG) du Burkina Faso       |  |
| <b>Togo :</b><br>Haut-Commissariat à la Réconciliation et au Renforcement de l'Unité Nationale (HCRRUN),<br>Ministère de la Sécurité et de la Protection Civile,<br>Ministère de l'administration territoriale, de la décentralisation et des collectivités locales,<br>Ministère de l'action sociale, de la promotion de la femme et de l'alphabétisation,<br>Ministère du Développement à la base, de l'artisanat, de la jeunesse et de l'emploi des jeunes<br>Groupe de travail, femmes, jeunes paix et sécurité en Afrique de l'Ouest et au Sahel |  |

|  |   |   |
|--|---|---|
| <p>Conseil national de la jeunesse<br/>West African Network for Peacebuilding (WANEP),</p>   |   |   |
| <p><b>Date approximative de démarrage du projet<sup>1</sup>: Janvier 2020</b><br/> <b>Durée du projet en mois :<sup>2</sup> 18 mois</b><br/> <b>Zones géographiques (à l'intérieur du pays) de mise en œuvre du projet : Département de l'Atacora au Bénin (Communes de Matéri, Cobly, Boukoumbé, Tanguiéta et Natitingou), Régions de l'Est (Province de la Kompienga, Communes de Madjouari, Pama et Kompienga) et du Centre-Est (Province du Koulpelogo, Communes de Soudougui, Sangha et Yargatenga) au Burkina et Région des Savanes au Togo (Préfectures de Cinkassé, Oti sud, Tone, Kpendjal, Kpendjal Ouest (Naki Ouest))</b></p>  |   |   |
| <p><b>Le projet relève-t-il d'une des fenêtres de priorité spécifiques du PBF:</b></p> <p><input type="checkbox"/> Initiative de promotion de l'égalité des sexes<br/> <input type="checkbox"/> Initiative de promotion des jeunes<br/> <input type="checkbox"/> Transition entre différentes configurations de l'ONU (e.g. désengagement d'une mission de maintien de la paix)<br/> <input checked="" type="checkbox"/> Projet transfrontalier ou régional</p>  |   |   |
| <p><b>Budget total du projet PBF* (par agence bénéficiaire) :</b><br/> <b>OIM : \$ 1.275 Mio USD (Burkina Faso), \$ 0.5 Mio USD (Bénin), ), \$ 0.2 Mio USD (Togo)</b><br/> <b>PNUD: \$ 0.9 Mio USD (Bénin), ), \$ 0.4 Mio USD (Togo)</b><br/> <b>Total PBF : \$ 3.275 Mio USD</b></p> <p><i>*Le budget total approuvé et le versement de la deuxième tranche, ou toute tranche supplémentaire, sont soumis à la condition d'être approuvés par PBSO, et à la disponibilité des fonds sur le compte du PBF. L'agence coordinatrice doit démontrer la dépense/engagement d'au moins de 75% de la tranche précédente et la soumission de tous les rapports PBF dus dans la période écoulée.</i></p> <p><b>Toute autre source de financement destinée au projet (montant et source) :</b></p>  |   |   |
| <p><b>PBF 1<sup>ère</sup> tranche (35%):</b><br/> <b>OIM Burkina Faso : 446 250 USD</b><br/> <b>PNUD Bénin : 315,000 USD</b><br/> <b>OIM Bénin :175,000 USD</b><br/> <b>PNUD Togo:140,000 USD</b><br/> <b>OIM Togo: 100,000 USD</b><br/> <b>Total: 1 146 250 USD</b></p>   | <p><b>PBF 2<sup>ème</sup> tranche* (35%):</b><br/> <b>OIM Burkina Faso : 446 250 USD</b><br/> <b>PNUD Bénin : 315,000 USD</b><br/> <b>OIM Bénin :175,000 USD</b><br/> <b>PNUD Togo:140,000 USD</b><br/> <b>OIM Togo: 100,000 USD</b><br/> <b>Total: 1 146 250 USD</b></p> | <p><b>PBF 3<sup>ème</sup> tranche* (30%):</b><br/> <b>OIM Burkina Faso : 382 500 USD</b><br/> <b>PNUD Bénin : 270,000 USD</b><br/> <b>OIM Bénin :150,000 USD</b><br/> <b>PNUD Togo:120,000 USD</b><br/> <b>Total: 982 500 USD</b></p> |
| <p><b>Décrire brièvement en deux ou trois phrases le projet en expliquant succinctement son aspect urgent, son rôle catalyseur, sa tolérance au risque et son caractère innovant :</b></p> <p>L'objectif global du projet est de contribuer à l'amélioration de la résilience des populations des zones transfrontalières du Bénin, du Burkina Faso et du Togo face aux conflits communautaires et à l'extrémisme violent. Le projet vise à contribuer, grâce à une approche transfrontalière, à la mise en place d'un environnement qui garantit que les femmes et les jeunes bénéficient d'une meilleure protection et soient suffisamment impliqués dans les mécanismes de dialogue local tout en jouissant d'opportunités économiques viables. Le projet est la première initiative transfrontalière commune aux trois pays concernés et répond à une menace commune aux pays concernés, à savoir la montée des conflits communautaires et parmi lesquels ceux liés à l'extrémisme violent</p> |   |   |

<sup>1</sup> Note: la date de démarrage du projet sera celle du premier versement.

<sup>2</sup> La durée maximum des projets IRF est de 18 mois et PRF de 36 mois.

**Résumer le mécanisme de consultation adopté pour formuler le projet préalablement à la soumission à PBSO, y compris (i) via examen / consultation du Comité de pilotage du PBF, le cas échéant, et (ii) avec les communautés cibles et la société civile.**

Le projet a été formulé suivant un processus participatif sur la base de consultations nationales entre les trois pays et à l'intérieur de ces pays d'interventions. Il a également bénéficié d'importantes données tirées de missions conjointes de terrain dans les localités ciblées. A ce titre, une mission d'exploration des trois pays concernés a été conduite les 23 et 24 juillet 2019 à Fada Ngourma dans la région de l'Est du Burkina Faso, frontalière avec le Togo et le Bénin. Les entretiens avec les autorités locales ainsi que des groupes cibles ont permis de saisir et de confirmer l'uniformité des défis au niveau sous-régional : une insécurité grandissante, des vulnérabilités prononcées dans le domaine socio-économique ainsi que l'existence de conflits notamment liés au foncier et à la transhumance

**Degré de contribution à la promotion de l'égalité des sexes<sup>3</sup> : 1**

**Spécifiez le pourcentage (%) et le montant (\$) du budget total du projet alloués aux activités directement liées à l'égalité entre les sexes / le renforcement des capacités des femmes : 15% soit 495,097 USD**

**Degré de risque du projet<sup>4</sup> : 2**

**Sélectionner le domaine de priorité de l'intervention (« focus area ») du PBF résumant au mieux l'objet du projet (choisir un domaine seulement<sup>5</sup>) : 2.3 Prévention/gestion des conflits**

Le cas échéant, le résultat de l'UNDAF auquel le projet contribue :

Bénin : D'ici à 2023, les populations béninoises jouissent d'un accès équitable et inclusif à des institutions efficaces, transparentes et responsables et à une administration publique moderne, à tous les niveaux, notamment à une justice respectueuse des droits de l'Homme, dans un climat de paix et de sécurité.

Burkina Faso : D'ici à 2020, l'efficacité des institutions est améliorée et les populations du Burkina Faso, en particulier les plus exposées aux risques de conflits et à l'insécurité, vivent en paix et en sécurité dans un État de droit.

Togo : D'ici à 2023, les institutions publiques aux niveaux central et local appliquent de manière accrue les principes de redevabilité, d'efficacité et d'inclusion pour des services publics de qualité et la cohésion sociale

Le cas échéant, **Objectif de Développement Durable** auquel le projet contribue :

<sup>3</sup> **Score 3** pour les projets qui ont l'égalité entre les sexes comme objectif principal (minimum 80% du budget total est alloué à l'égalité entre les sexes et le renforcement des capacités des femmes).

**Score 2** pour les projets qui ont l'égalité entre les sexes comme objectif significatif (minimum 30% du budget qui va à l'égalité entre les sexes et le renforcement des capacités des femmes).

**Score 1** pour les projets qui contribuent d'une certaine manière à l'égalité entre les sexes, mais pas de manière significative (moins de 30% du budget total).

<sup>4</sup> 0 = risque faible pour la réalisation des résultats

1 = risque moyen pour la réalisation des résultats

2 = risque élevé pour la réalisation des résultats

<sup>5</sup> (1.1) Réforme du Secteur de la Sécurité, (1.2) État de droit, (1.3) DDR, (1.4) Dialogue politique

(2.1) Réconciliation nationale ; (2.2) Gouvernance démocratique ; (2.3) Prévention/gestion des conflits

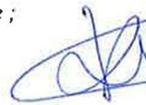
(3.1) Création d'emplois ; (3.2) Accès équitable aux services sociaux

(4.1) Renforcement des capacités nationales de l'État ; (4.2) Prolongement de l'autorité de l'État/de l'administration locale ;

(4.3) Gouvernance des ressources de consolidation de la paix et Secrétariat PBF

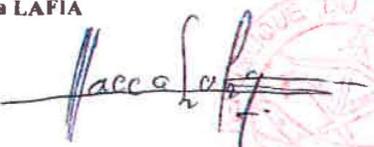
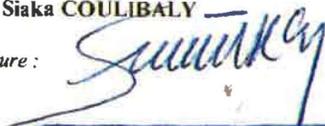
|  |  |
|--|--|
| <p>Bénin : 1, 4, 5,16<br/>         Burkina Faso : 5, 16<br/>         Togo : 1, 5, 16<br/>         Le cas échéant, Objectif National Stratégique auquel le projet contribue :</p> |  |
| <p><b>Type de demande :</b></p> <p><b>Nouveau projet</b><br/> <input checked="" type="checkbox"/></p> <p><b>Révision de projet</b><br/> <input type="checkbox"/></p>             | <p><b>Pour les révisions de projet, sélectionnez tous les changements pertinents et fournir une brève justification à la fin du document :</b></p> <p><b>Extension de la durée :</b> <input type="checkbox"/> Durée additionnelle du projet en mois :<br/> <b>Changement de résultat / sujet :</b> <input type="checkbox"/><br/> <b>Changement de l'allocation budgétaire entre résultats ou augmentation de plus de 15% par catégorie de budget :</b> <input type="checkbox"/><br/> <b>Budget PBF supplémentaire :</b> <input type="checkbox"/> Budget supplémentaire par agence bénéficiaire :<br/> <b>USD XXXXX</b></p> <p><b>Brève justification de la révision:</b></p> <p><i>NB : s'il s'agit d'une révision, indiquer chaque changement du document de projet en rouge ou en MODE RÉVISION. Inclure également un nouveau cadre de résultats et un budget en indiquant clairement les changements apportés. Les parties sans modifications restent les mêmes. De nouvelles signatures seront requises.</i></p> |

## SIGNATURES DU PROJET : BURKINA FASO

|   |  |
|---|--|
| <p><b>AGENCE RECIPIENDAIRE<sup>6</sup></b></p> <p>Nom du représentant : <b>Abibatou WANE</b></p> <p>Signature : </p> <p>Nom de l'agence : <b>Organisation Internationale pour les migrations (OIM)</b></p> <p>Date et visa : <b>10-07-2020</b></p>  | <p><b>REPRESENTANT DU GOUVERNEMENT NATIONAL</b></p> <p>Nom : <b>Pauline ZOURE</b></p> <p>Signature : </p> <p>Titre : <b>Ministre délégué auprès du Ministre de l'économie, des Finances et du Développement, chargé de l'aménagement du territoire</b></p> <p>Date et visa :</p>  |
| <p><b>COORDONNATRICE RÉSIDENTE</b></p> <p>Nom : <b>Metsi MAKHETHA</b></p> <p>Signature : </p> <p>Date &amp; visa : <b>28/11/20</b></p>   | <p><b>BUREAU D'APPUI À LA CONSOLIDATION DE LA PAIX (PBSO)</b></p> <p>Nom du représentant :</p> <p>Signature</p> <p>Sous-Secrétaire général pour l'appui à la consolidation de la paix</p> <p>Date &amp; visa :</p>   |

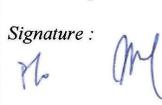
<sup>6</sup> Veuillez inclure un bloc de signature dans le tableau pour chaque agence bénéficiaire du projet.

## SIGNATURES DU PROJET : BENIN

| AGENCES RECIPIENDAIRES <sup>7</sup>   | REPRESENTANT DU GOUVERNEMENT NATIONAL   |
|---|---|
| <p><i>Nom du représentant :</i> Sylvia EKRA</p> <p><i>Signature :</i> </p> <p><i>Nom de l'agence :</i> Organisation internationale pour les migrations (OIM)</p> <p><i>Date et visa :</i> 14/02</p> <p><i>Nom du représentant :</i> Jean Victor Bouri SANHOUDI</p> <p><i>Signature :</i> </p> <p><i>Nom de l'agence :</i> Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD)</p> <p><i>Date et visa :</i></p> | <p><i>Nom :</i> Sacca LAFIA</p> <p><i>Signature :</i> </p> <p><i>Titre :</i> Ministre de l'Intérieur et de la Sécurité Publique (MISP)</p> <p><i>Date et visa :</i></p> <p style="text-align: center; color: red; font-weight: bold;">12 FEV 2020</p> |
| <p><b>COORDONNATEUR RÉSIDENT</b></p> <p><i>Nom :</i> Siaka COULIBALY</p> <p><i>Signature :</i> </p> <p><i>Date &amp; visa :</i> 13/02/2020</p>   | <p><b>BUREAU D'APPUI À LA CONSOLIDATION DE LA PAIX (PBSO)</b></p> <p><i>Nom du représentant :</i></p> <p><i>Signature :</i></p> <p>Sous-Secrétaire général pour l'appui à la consolidation de la paix</p> <p><i>Date &amp; visa :</i></p>   |

<sup>7</sup> Veuillez inclure un bloc de signature dans le tableau pour chaque agence bénéficiaire du projet.

## SIGNATURES DU PROJET : TOGO

| AGENCES RECIPIENDAIRES <sup>8</sup>  | REPRESENTANT DU GOUVERNEMENT NATIONAL   |
|--|---|
| <p><i>Nom du représentant :</i> <b>Sylvia EKRA</b></p> <p><i>Signature :</i> </p> <p><i>Nom de l'agence :</i> <b>Organisation internationale pour les migrations (OIM)</b></p> <p><i>Date et visa :</i> 23 Janvier 2020</p> <p><i>Nom du représentant :</i> <b>Afiou DIA</b></p> <p><i>Signature :</i> </p> <p><i>Nom de l'agence :</i> <b>Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD)</b></p> <p><i>Date et visa :</i> 16 Janvier 2020</p> | <p><i>Nom :</i> <b>Ayawovi Demba TIGNOKPA</b></p> <p><i>Signature :</i> </p> <p><i>Titre :</i> <b>Ministre de la Planification du Développement et de la Coopération</b></p> <p><i>Date et visa :</i> 30 JAN 2020</p> |
| <p><i>Nom :</i> <b>Damien MAMA</b></p> <p><i>Signature :</i> </p> <p><i>Date &amp; visa :</i> 16 Janvier 2020</p>   | <p><i>Nom du représentant :</i></p> <p><i>Signature :</i></p> <p><i>Sous-Secrétaire general pour l'appui à la consolidation de la paix</i></p> <p><i>Date &amp; visa :</i></p>  |

<sup>8</sup> Veuillez inclure un bloc de signature dans le tableau pour chaque agence bénéficiaire du projet.

## **I. Contexte de consolidation de la paix et justification de l'appui de PBF (4 pages max)**

- a) *Décrire brièvement l'analyse de conflit et la relation entre les conclusions de l'analyse et le projet. Comment le projet compte-t-il répondre aux causes structurelles et principaux facteurs de tensions / conflits? Fournir une analyse des acteurs clefs et des principales parties prenantes ayant un impact ou étant sensibles aux principaux facteurs de tension visés par le projet. Cette analyse doit intégrer les questions d'égalité entre les sexes et prendre en compte les besoins spécifiques des jeunes.*

Le Burkina Faso, le Bénin et le Togo partagent des frontières communes aux caractéristiques socioculturelles et économiques très proches. En effet, le Burkina Faso partage une frontière avec le Togo, longue d'environ 141 km entièrement délimitée et bornée à travers les régions du Centre-Est et de l'Est du Burkina et la région des Savanes pour le Togo. En outre, la frontière séparant le Burkina-(région de l'Est) et le Bénin (Département de l'Atacora) s'étend sur environ 376 km, non délimitée, objet d'un litige entre les deux pays dans la zone de Koalou/Kourou). S'agissant de la frontière entre le Bénin et le Togo, elle s'étend sur environ 644 km et touche toutes les régions administratives du Togo mais dans le cadre du présent projet, la zone entre la région des Savanes et le Département de l'Atacora retiendra l'attention au regard des dynamiques en lien avec les trois pays.

Les localités de l'espace frontalier Bénin-Burkina-Togo (BBT), éloignées géographiquement des centres de décision avec une accessibilité souvent très limitée, sont restées longtemps des espaces « éprouvés par de dures réalités socioéconomiques » où le sentiment d'abandon est fortement ancré dans la conscience collective. Au titre des fragilités préoccupantes, il est à retenir, au terme des conclusions de l'atelier national de partage d'analyses et d'expériences sur la prévention de l'extrémisme violent en Afrique de l'Ouest (organisé du 12-14 décembre 2018 au Bénin) et des missions d'analyse des fragilités conduites du 7 au 12 juillet 2019 dans la région des savanes/Togo puis du 23 au 24 Juillet 2019 à Fada N'gourma dans la région de l'Est/Burkina Faso : i) la faiblesse de la présence de l'Etat, ii) la porosité des frontières, iii) l'insécurité grandissante, iv) la montée du radicalisme et de l'extrémisme violent, v) la recrudescence des conflits communautaires, vi) la faiblesse de la coopération entre les populations et les forces de défense et de sécurité et vii) l'insuffisance d'opportunités pour les femmes et le jeunes.

### **1) La Faible présence de l'Etat et une offre de service sociaux insuffisante**

Les relations entre l'Etat et les populations demeurent difficiles dans l'espace frontalier BBT. Cette situation s'explique entre autres par la faible présence de l'Administration publique et de dispositifs sécuritaires. En effet, la faible couverture des localités par l'Administration limite l'offre de services publics tels que l'éducation, l'accès à l'eau potable, la santé, l'accès à la justice, l'énergie, l'état civil et la sécurité.

Au Burkina Faso, dans le secteur de l'éducation, le taux brut de scolarisation au primaire est de 88,5%. Ce taux ressort respectivement à 89,4% dans la région du Centre-est et à 60,5% dans la région de l'Est. Dans le domaine de la santé, le rayon moyen d'action théorique dans la région du Centre-est est de 5,2km et de 9,8km à l'Est ; pour une moyenne nationale de 6km. Il convient de relever, que les situations de la santé et de l'éducation déjà peu reluisantes, sont aggravées par la détérioration de la

situation sécuritaire. En effet, à titre illustratif, plus de 1500 écoles ont été fermées en 2019. Dans le secteur de l'eau, en matière d'accès à l'eau potable, les indicateurs ressortent 52,8% et 74,5% respectivement dans les régions de l'Est et du Centre-est, pour une moyenne nationale de 79% en 2017.

La situation dans le secteur de la justice est caractérisée par une faible accessibilité aux juridictions et par l'insuffisance en nombre des magistrats et des auxiliaires de justice. A ce titre, en 2016, le Burkina Faso dénombrait vingt-cinq (25) Tribunaux de Grande Instance (TGI) fonctionnels sur le territoire national contre vingt-quatre (24) en 2015. Le rayon moyen d'accès à un TGI s'est vu amélioré passant ainsi de 60,3 km en 2015 à 59,1 km en 2016. Les difficultés d'accessibilité physique des services publics de la justice demeurent car 44% des provinces ne disposent toujours pas de TGI.

Le nombre de magistrats pour 100 000 habitants a augmenté en 2016. Il est de 2,5 contre 2,4 en 2015. Au cours de ces dix dernières années cet indicateur est resté inférieure à 3 magistrats pour 100 000 habitants. Il a toujours été en deçà de la norme internationale qui est de 10 magistrats pour 100 000 habitants.

L'accessibilité des justiciables aux auxiliaires de justice n'a pas évolué comparativement à 2015. En effet pour 100 000 habitants on dénombre 0,9 avocat; 0,1 notaire et 0,1 huissier de justice en 2015 et 2016. En d'autres termes, on a 9 avocats pour un million d'habitants, 1 huissier de justice pour un million d'habitants et 1 notaire pour un million d'habitants.

Le taux d'accès à l'électricité au Burkina Faso, demeure l'une des plus faibles en Afrique subsaharienne. En effet, la production nationale, est estimée à 1068,4 Gwh obligeant le pays, à importer environ 629,7 Gwh en Côte d'Ivoire, au Ghana et au Togo. De ce fait, il ressort un déficit énergétique, estimé à 80 Mwh en 2018. Au-delà de l'accessibilité et de la qualité, la problématique de l'électricité se pose également en termes de coût. En effet, le coût de l'électricité au Burkina Faso est particulièrement élevé comparativement aux autres pays de l'Afrique de l'Ouest (75 FCFA le Kwh) ; ce qui rend l'éclairage public quasiment inexistant dans les espaces frontaliers.

S'agissant des données de l'état civil<sup>6</sup>, elles portent principalement sur le taux de possession d'actes de naissance/jugement supplétif (79,2%) et le taux de possession de pièces d'identifications (73%).

D'une manière générale, les localités frontalières évoluent dans un environnement sociopolitique et économique précaire, marqué par des facteurs endogènes et exogènes. Les facteurs endogènes sont liés à la pauvreté, à la raréfaction des ressources naturelles, à la montée de l'intégrisme religieux, l'extrémisme violent, la prééminence de la chefferie traditionnelle dans certaines localités, aux difficultés de fonctionnement de l'administration y compris la mauvaise gouvernance et à la déperdition des valeurs citoyennes. Les facteurs exogènes sont les trafics des armes et de la drogue, la traite des êtres humains, le crime organisé et le terrorisme. La présence de l'Etat au niveau des frontières du Burkina Faso avec le Bénin et le Togo est ressentie par les communautés comme étant très faible. En conséquence, une recrudescence de criminalité locale et transfrontalière est observée, alimentée par les actions des braconniers et des trafiquants, des groupes extrémistes qui sont décidés à promouvoir leurs intérêts économiques et/ou politico-culturelles par tous les moyens. Cette situation est facilitée par la circulation et la banalisation de la détention des armes à feu.

---

<sup>6</sup> Données de niveau national

Le Togo est un pays à faible indice de développement humain, classé au 165<sup>ème</sup> rang sur 189 pays. Son IDH était de 0,503 en 2017 et inférieur aux niveaux moyens des pays à IDH faible (0,504) et des pays d'Afrique Subsaharienne (0,537). Ajusté aux inégalités l'IDH du Togo (IDHI) se situait à 0,344 soit une perte de 31,5% traduisant les fortes inégalités d'accès à l'éducation, à la santé et en matière de revenu. Ses inégalités sont également présentes entre les sexes avec l'IDH des hommes (0,542) supérieur à celui des femmes (0,446). Au-delà de l'IDH, le calcul de l'indice de Gini à partir des données de l'enquête QUIBB montre une augmentation des inégalités de revenu avec un indice qui est passé de 0,38 en 2015 à 0,427 en 2017. Cependant l'incidence de la pauvreté est en diminution avec un niveau de 61,7% en 2006 contre 53,5% en 2017

La région des Savanes au Togo est la plus pauvre du pays, avec une incidence de la pauvreté particulièrement élevée, de l'ordre de 73,18% selon les résultats de l'enquête QUIBB de 2015. Cette incidence, quoiqu'en baisse par rapport aux années précédentes, demeure la plus importante du Togo.

L'habitat dispersé, caractéristique particulière de la région des Savanes, a un impact sur l'accès des populations aux infrastructures socio-économiques. En exemple, selon les normes internationalement reconnues, il faut un point d'eau potable pour 250 habitants et une distance maximale de 500m entre un point d'eau et un abri. La dispersion de l'habitat rend ces normes inopérantes dans la région des savanes.

En 2015, le taux net de scolarisation dans la région des Savanes (90,3%), est inférieur à la plupart des autres régions. Cette situation dénote de la difficulté pour les parents de scolariser leurs enfants qui sont en âge de l'être. Entre 2010 et 2015, les taux d'achèvement du primaire de la région des Savanes (82.5% en 2015) sont plus faibles que la moyenne nationale (85.2% en 2015). De même, le taux d'achèvement du primaire des filles de la même région est inférieur à celui de tout le territoire togolais. Sur le plan sanitaire, d'après les données de l'annuaire statistiques 2015, la région des Savanes, la plus pauvre du Togo ne bénéficie que de 18,94% de médecins. Le nombre d'habitants par formation sanitaire est de 8389 pour un médecin, supérieur à la moyenne nationale de 5315. Dans la région des Savanes la proportion de naissances ayant bénéficié de l'assistance d'un prestataire formé est la plus faible (36 %) du Togo.

Aussi, 36,4% des femmes ayant eu au moins une naissance vivante au cours des 2 dernières années ont été suivi en soins prénatals par une matrone contre des taux beaucoup plus bas dans les autres régions<sup>7</sup>.

S'agissant du secteur de l'Energie, il ressort de la mission d'évaluation que les populations dans les zones frontalières ont un sentiment d'insécurité lié au manque d'éclairage dans les espaces publics (abords de marches, alentours des postes de police ou espaces frontaliers). En effet, les préfectures d'Oti-Sud, de Kpendjal, de Kpendjal-Ouest et de Mô sont celles qui présentent un taux d'accès à l'électricité très faible, en dessous de 10% (cartographie de la pauvreté, 2018) Les populations perçoivent que ce manque d'éclairage les rend plus vulnérables aux crimes, surtout dans les localités les plus enclavées.

D'après les données le rapport de l'enquêtes MICS 6, seulement 22,3% des logements ont accès à l'électricité contre une moyenne nationale de 54,9%. La région des savanes

---

<sup>7</sup> Enquête MICS 6, Rapport des résultats de l'enquête, février 2019

est donc la région la moins interconnectée au réseau électrique. Cette difficulté d'accès à l'énergie électrique non seulement crée un sentiment d'insécurité mais également limite le développement des activités économiques

Au niveau administratif, la région des savanes était subdivisée en 5 préfectures. Le nouveau découpage territorial de 2016 porte ce nombre à 7 préfectures. Ces nouvelles dispositions légales accentuent le problème de prise en charge des coûts administratifs des entités déconcentrées de l'État dans la région.

Le Bénin demeure un pays à faible développement humain. Son Indicateur de Développement Humain (IDH) en 2015 est de 0,485, classant en conséquence le pays au 167<sup>ième</sup> rang des 188 pays évalués au titre de ce classement (UNDP, 2016). La configuration économique du pays met par ailleurs en évidence une faible diversification, un secteur rural et informel prépondérants et une dépendance accrue à l'aide extérieure. La croissance économique du pays (4% en moyenne) ces dix dernières années est structurellement faible au regard de l'accroissement démographique de 3,5% en moyenne sur les cinq dernières années. Toutefois, la croissance s'est accélérée pour passer de 5,6 % en 2017 à 6 % en 2018 (soit un taux de croissance du PIB par habitant de 3,1 %), grâce au dynamisme de l'activité portuaire et à la bonne santé du secteur agricole soutenu par une production record de coton et une diversification naissante des filières. L'économie béninoise génère par ailleurs très peu d'emplois et de revenus. Ceci limite sa contribution à la réduction de la pauvreté et des inégalités. La pauvreté reste donc une préoccupation centrale et persistante, avec un seuil monétaire situé à 40,08% en 2015 contre 26,2% en 2011 et un indice de Gini passant de 0,464 en 2011 à 0,470 en 2015 (INSAE, 2016). La pauvreté monétaire reste la plus élevée frappant davantage le milieu rural (43,56%) que le milieu urbain (35,83%).

En ce qui concerne la zone d'intervention du projet qui est le département de l'Atacora, elle est localisée dans la partie septentrionale du Bénin. En dépit du fait qu'il offre au Bénin l'ouverture sur d'autres pays de la sous-région ouest-africaine tels que le Burkina-Faso et le Mali, le département de l'Atacora est l'un des plus enclavés et l'un des plus pauvres du pays. En effet, ce département détient l'incidence de pauvreté non monétaire la plus élevée du pays (46,86% pour une moyenne nationale de 28,70%.) et se situe à 42,33%, donc au-dessus de la moyenne nationale (40,08%) selon l'incidence de pauvreté monétaire (INSAE, 2016). En ce qui concerne l'incidence de pauvreté monétaire du département de l'Atacora, elle est de 42,33% contre 40,08% au niveau national et elle est plus accentuée en milieu rural (46,42%) qu'en milieu urbain (39,71%). Les communes de l'Atacora, frontalières avec le Burkina, détiennent particulièrement les taux de pauvreté les plus élevés du pays. Ainsi, par exemple la commune de Boukoumbé a un indice de pauvreté monétaire de 44,91%, (largement au-dessus du niveau départemental évalué à 42,33% et du niveau national situé à 40,08%). Viennent ensuite, selon le classement national, respectivement les communes de Matéri (38,68%) et de Tanguiéta (33,39%).

Par rapport au taux de desserte en eau potable dans la commune de Tanguiéta, il est de 51,76% (176 équivalents points d'eau fonctionnels sur les 340 besoins en équivalents points d'eau) contre 75,9% pour ceux de la commune de Matéri (Commune de Tanguiéta, 2017). Ceci apparaît comme un paradoxe pour une région réputée château d'eau du Bénin pour laquelle on devrait logiquement s'attendre à un taux de desserte de 100%.

En ce qui concerne le secteur éducatif, le taux brut de scolarisation au secondaire (12-19 ans) dans la commune de Tanguiéta est de 41,1%, avec une disparité au niveau des filles (26,7% des filles âgées de 12 à 19 ans accèdent au secondaire contre 54,1% au niveau des garçons). Au niveau de la commune de Matéri, ce taux est de 37,5%, avec également une disparité au niveau des filles (23,6% pour les filles contre 51,2% au niveau des garçons).

Par rapport au système de santé, la commune de Matéri, selon la pyramide sanitaire nationale, est dans la zone sanitaire de Tanguiéta avec la communes de Cobly. Suivant cette pyramide sanitaire, il se pose un problème de faible taux de couverture sanitaire dans la zone, avec un nombre d'habitants par centre de santé de 12 662 hbts.

Les problèmes dans les espaces frontaliers entre le Bénin et ces deux pays voisins sont quasiment les mêmes que ceux décrits plus haut avec cependant une accentuation de la situation dans la zone de Kourou-Koualou entre le Burkina et le Bénin, du fait que le litige frontalier entre les deux pays a ce niveau empêche toute action/réalisation en faveur des populations. L'absence de l'Etat est notoire si bien que la zone est devenue le lieu où se développent toutes sortes de trafic.

Au regard de ce qui précède, il ressort que des efforts sont consentis pour améliorer l'offre de service public, même si cela révèle des insuffisances dans les divers domaines socioéconomiques qui méritent d'être résorbées. Cet état de fait, couplé à la persistance des rackets, de la corruption et la dégradation de la situation sécuritaire, renforce le sentiment d'abandon que les populations ressentent vis-à-vis des Etats. Ceci impacte négativement la coopération des populations vis-à-vis de l'Administration publique d'une part et d'autre part leur participation aux actions de développement local.

Cette situation est exacerbée au Burkina Faso dans les régions de l'Est et du Centre-Est où les populations assistent à des fermetures d'écoles, de centres de santé et de tribunaux, à la destruction de bâtiments administratifs et sécuritaires par l'action des groupes armés et groupes terroristes.

## **2) La porosité des frontières**

La porosité des frontières entre ces trois pays permet aux populations de vivre de part et d'autre de ces frontières en communautés liées par le sang, les coutumes et les cultures, très loin de la notion d'Etat plus récente. Ces mouvements dans l'espace en question devraient être perçus dans leur dimension positive, et comme la pierre angulaire du processus d'intégration sous-régionale. Cette porosité pose néanmoins des difficultés d'ordre sécuritaire et économiques. En effet, les trois Etats ont des limites quant au contrôle/suivi des mouvements de personnes et de biens le long de leurs frontières communes. A titre d'illustration, entre le Burkina, le Togo et le Bénin, il n'existe qu'un seul poste de police frontalier avec chaque pays malgré la longueur de la frontière et l'importance des mouvements de personnes et de biens (Burkina-Togo, une seule entrée/sortie officielle avec un flux d'environ 383 000 personnes enregistrées par an et pour le Bénin, un poste avec un flux d'environ 175 000 personnes par an). L'analyse de la dégradation de la situation sécuritaire révèle que la porosité des frontières en est une des causes. A l'image de la facilité avec laquelle des groupes armés ont enlevé des touristes au Nord du Bénin et se sont retrouvées au Nord du Burkina, il est établi que les zones frontalières sont des espaces où se cristallisent des menaces

pour la sécurité liée à la faiblesse de la présence de l'Etat. Ces espaces sont des refuges de délinquants et trafiquants de tout acabit ; toutes choses qui favorisent le grand banditisme, la criminalité organisée/transfrontalière et les trafics transfrontaliers et dans une certaine mesure le terrorisme. Ceci est très perceptible dans la zone de Kourou-Koualou où les patrouilles conjointes entre les FDS du Burkina et du Bénin ne sont plus organisées.

La porosité des frontières entre les trois pays est d'autant plus dangereuse quand on sait que la fabrication locale des armes légères et de petit calibre se professionnalise avec des armes de plus en plus sophistiquées. Les Etats en question ont du mal à combattre cette activité, quoi que traditionnelle mais qui représente un danger sérieux. Nombre de braquages enregistrés dans les zones frontalières entre les trois pays sont commis avec des armes de fabrication locale.

Une partie importante des armes utilisées par les groupes criminels et terroristes, proviennent des stocks gouvernementaux mal sécurisés et qui se retrouve dans les mains des groupes extrémistes, radicaux voir terroristes. Une des motivations principales de l'orientation des attaques terroristes vers les postes militaires, de police et de gendarmerie, réside dans l'espoir de s'emparer des arsenaux des forces attaquées<sup>8</sup>

### **3) La dégradation de la situation sécuritaire**

Elle se constate différemment dans les trois pays. Au Burkina Faso elle est caractérisée par la multiplication des attaques des groupes armés et groupes terroristes depuis 2015 avec une contagion progressive de plusieurs régions dont l'Est et le Centre-Est à partir de 2017. Depuis le début des attaques des groupes armés, le Burkina Faso a connu à ce jour, plus de 400 attaques ou incidents sécuritaires ayant entraîné plus de 900 pertes en vies humaines et plus de 560 000 Personnes Déplacées Internes (PDI). La situation est de plus en plus préoccupante et volatile. Ces forts mouvements de populations engendrent des tensions dans les localités d'accueil entre communautés hôtes et communautés déplacées autour de l'accès et l'exploitation des ressources (ressources naturelles et moyens de subsistance). En effet, l'année 2019 a été particulièrement éprouvante malgré les efforts du gouvernement à travers les opérations militaires Otapuanu et Ndofo (accompagnés d'activités civilo-militaires) pour endiguer le phénomène du terrorisme. Après des séries d'enlèvements et assassinats ciblés (personnes ressources, élus locaux, CVD, agents publics), d'attaques contre les symboles de l'Etat et les forces de défense et de sécurité (Maires, Préfectures, Détachements militaires, Commissariats de police, Brigade de Gendarmeries) qui ont caractérisés les années 2016 à 2018, les groupes armés se sont retournés ouvertement contre les populations civiles (environ 700 personnes tuées en 2019 dont la majorité est constituée de civils), et tentent par des manœuvres (assassinats de chefs coutumiers et religieux, et destruction de lieux de cultes) d'opposer les communautés entre elles.

L'une des conséquences de la dégradation continue de la situation sécuritaire, est l'accroissement des mouvements de population avec leur corolaire de tensions intercommunautaires. En décembre 2019, selon le rapport de OCHA/ SP-CONASUR,

---

<sup>8</sup> Rapport du projet 'de gestion physique des stocks gouvernementaux d'armes et de munitions dans le Sahel, réalisé entre juin 2015 et décembre 2018 au Burkina Faso, au Mali, en Mauritanie, au Niger, au Nigeria et au Tchad

plus de 560 000 personnes ont été déplacées à l'intérieur du pays soit environ 500% d'augmentation entre janvier et début décembre 2019. (Dont 145 dans la région du Centre-est, et 17 000 dans la région de l'Est) en majorité des jeunes (54% y compris des enfants) et de femmes (30%).

Au Togo et au Benin, elle se caractérise plutôt par la multiplication des braquages et vols à main armée, des enlèvements, des prises d'otages et des tentatives d'infiltration d'individus armés y compris issus des groupes terroristes. Des opérations militaires menées récemment ont conduit à l'arrestation de plusieurs personnes détentrices d'armes dans les zones frontalières. On note en effet l'arrestation de présumés membres de groupes radicaux ou djihadistes aux frontières du Togo et du Ghana qui tentaient de s'introduire dans ces pays à partir du Burkina Faso avec des quantités importantes d'armes et de munitions. Les éléments de la force Koudjouaré déployée au nord du Togo constituent un dispositif de dissuasion.

#### **4) La montée de l'extrémisme violent**

Le Burkina Faso est de plus en plus confronté à la récurrence des attaques terroristes. Les groupes armés comme Boko Haram et Al-Qaïda au Maghreb Islamique (AQMI) ainsi que des groupes locaux qui vivent du racket, des activités criminelles transnationales et du trafic sont en effet de plus en plus actifs et l'on assiste à un recul de l'administration publique, laissant les populations vulnérables aux différentes menaces liées à l'extrémisme violent. Cette influence des groupes terroristes se manifeste par des prêches radicaux dans des lieux de culte, les réseaux sociaux et à travers certaines radios locales, l'endoctrinement des jeunes garçons, le rejet de la culture occidentale. Les conflits intergénérationnels de plus en plus visibles et la remise en cause de l'ordre social par les jeunes sont des phénomènes qui gagnent de l'ampleur. En effet, les conflits inter générationnels se manifestent de plus en plus par la remise en cause, par les jeunes, des relations de pouvoir et des rapports sociaux au niveau des communautés. Cela se traduit entre autres par le rejet des schémas traditionnels de succession des chefs et leaders religieux. Cette situation ouvre la voie à des contestations sociales souvent violentes. Cette zone est marquée par le nombre important de conflits liés à la Chefferie dont les plus récents ont fait respectivement 4 morts le 25 janvier 2019 et 8 morts le 1<sup>er</sup> avril 2019 à Zoaga dans la région du Centre-Est.

Aussi, les jeunes garçons se sentent exclus des opportunités économiques locales. La plupart de ceux qui ne sont pas issus des familles riches et « nobles » se sentent abandonnés et frustrés. Dans le contexte actuel au Burkina Faso, la situation des chômeurs, en particulier celle des jeunes en milieu rural est des moins enviables. Que ce soit en milieu urbain comme en milieu rural, quelle que soit la région, le sous-développement économique et les faiblesses de l'économie burkinabè se traduisent par un chômage endémique. Selon la définition internationale adoptée en 1982 par le Bureau international du travail (BIT), un chômeur est une personne en âge de travailler (15 ans ou plus) qui répond simultanément à trois conditions : i) être sans emploi, c'est à dire ne pas avoir travaillé au moins une heure durant une semaine de référence ; ii) être disponible pour prendre un emploi dans les 15 jours; iii) avoir cherché activement un emploi dans le mois précédent ou en avoir trouvé un qui commence dans moins de trois mois. En application de cette définition, le taux de chômage au Burkina Faso est estimé à 6,6% de la population active, âgée de 15 ans et plus au Burkina Faso, selon les résultats d'une enquête multisectorielle publiés en début-janvier 2016. Ce taux est de 8,6% chez les jeunes de 15 à 24 ans, 30% chez les jeunes filles (30%). Le taux net d'activité se situe à 67,9% au plan national, à 69% en milieu rural, 64,8% en milieu

urbain. Dans l'ensemble, ces actifs ont un emploi précaire. L'enquête indique que le chômage au Burkina Faso touche essentiellement la frange jeune de la population. D'une manière générale, le chômage provoque l'exode rural et alimente le banditisme urbain, les incivilités et les protestations des jeunes en milieu urbain. Pour de nombreux observateurs, le manque d'emplois pour les jeunes, en particulier des jeunes instruits, la saturation du secteur informel, le manque de perspectives pour leur avenir ont généré des frustrations et colères au sein de la jeunesse burkinabè, qui se sont exprimées lors de l'insurrection populaire d'octobre 2014. Plus grave, plusieurs enquêtés interrogés en mai 2016 ont souligné la vulnérabilité de cette jeunesse burkinabè face aux groupes extrémistes violents qui semblent proposer des alternatives plus alléchantes aux jeunes en proie au chômage, à la pauvreté et au sentiment d'abandon. Et comme ils ont peu d'espace pour contester de façon pacifique cet ordre social, certains d'entre eux réagissent violemment soit à travers des actes individuels, (au Togo par exemple, les jeunes rejettent de plus en plus les décisions des chefs traditionnels, particulièrement par rapport à l'attribution des fonciers, et réagissent souvent violemment afin d'imposer leur point de vue), soit en rejoignant des groupes de bandits ou de radicaux.

Les pesanteurs socioculturelles sont encore trop vivaces dans les localités frontalières BBT. Comme indiqué plus haut, les communautés vivant dans cette zone sont très hiérarchisées et laissent peu de place à la femme dont le rôle est confiné aux activités managères et à la gestion du foyer. Elles n'ont pas droit à la parole et sont très peu consultées dans les prises de décisions. Les femmes et surtout les jeunes filles sont beaucoup plus absentes dans les instances de prise de décisions à tous les niveaux. Et ce sont là des facteurs de fragilités qui sont exploités par les groupes armés qui les utilisent pour mieux captiver les jeunes et les enrôler.

De plus, des cas de prédicateurs itinérants ont également été signalés au Togo (à Cinkassé notamment) et au Burkina Faso dans les deux régions du Centre-Est et de l'Est et plus particulièrement dans la province de la Komoé. D'après les témoignages, ces prédicateurs membres des sectes telles que le wahabisme (plus citée lors des discussions) parviennent à obtenir du temps de parole dans les mosquées pour faire des prêches inhabituels et radicaux qui surprennent parfois les responsables de ces lieux de culte. Il convient toutefois de noter que ces cas sont rares et que les communautés religieuses s'organisent pour empêcher ces initiatives. À Tandjougou par exemple, la communauté musulmane s'est organisée pour faire écouter toutes les prêches à l'avance avant qu'elles ne passent sur les médias. Ainsi, les prêches radicaux et en déphasage avec les principes du Coran sont censurés. Ces initiatives sont du ressort des communautés et associations musulmanes qui, de manière proactive, ont agi en concertation avec les autorités de l'État. De plus, des initiatives de dialogues inter-religieux sont en cours dans certains cantons pour prévenir les conflits inter-religieux. Ces actions méritent un soutien pouvant favoriser leur consolidation et leur duplication dans tous les cantons de la région.

Au Bénin et au Togo, ces phénomènes sont plus récents et exigent de ce fait que des dispositions soient prises pour empêcher leur intensification et expansion.

Afin de prévenir et d'atténuer l'extrémisme violent et les conflits, une approche transfrontalière est essentielle en raison d'un certain nombre de facteurs : porosité des frontières, existence d'un trafic illicite d'armes légères, un mouvement non maîtrisé des populations de part et d'autre des frontières. Tous ces éléments renforcent ainsi les risques d'un effet de contagion entre le Burkina Faso, pays qui se mue progressivement en épice de l'extrémisme violent et le Bénin et le Togo, pays à risque.

## 5) La recrudescence des conflits communautaires

Les équilibres socio-économiques au niveau des communautés sont fragilisés par la compétition pour les ressources naturelles essentielles (faune, flore, minerais, terres arables, pâturages), les conflits liés à la chefferie coutumière et surtout la situation d'instabilité et d'insécurité.

Les conflits liés à la transhumance et à la compétition pour les ressources naturelles sont de plus en plus fréquents. La situation sécuritaire et la circulation des armes de guerre dans la zone ont exacerbé ces conflits qui sont devenus de plus en plus meurtriers. En effet, les régions du Centre-est et de l'Est constituent des couloirs de transhumance vers le Togo et le Bénin. Le Burkina Faso est en même temps un pays de départ de transhumants mais aussi de transit de transhumants du Mali et du Niger vers le Bénin et le Togo. Tout le long des couloirs de transhumance aussi bien à l'aller qu'au retour, des conflits sont enregistrés. Ces conflits sont liés à l'occupation des couloirs de transhumance, au non respect de ces couloirs, à l'absence d'aménagement spécifiques de facilitation de la transhumance mais aussi à une réglementation de plus en plus contraignante des pays d'accueil pour décourager ces mouvements d'animaux. En même temps, la faiblesse des services handicapent le développement et la performance des ressources animales dans cette zone du fait des difficultés d'accès à l'eau, aux aliments à bétail et aux services vétérinaires. En outre, la situation sécuritaire et la circulation des armes de guerre dans la zone ont exacerbé ces conflits qui sont devenus de plus en plus meurtriers.

Les conflits et tensions communautaires liées à la transhumance et à la compétition pour les ressources naturelles peuvent être regroupés en trois catégories qui souvent se chevauchent: (i) des tensions entre les transhumants eux-mêmes se traduisant par les conflits autour des points d'eau et les pâturages ; (ii) des tensions entre transhumants et des éleveurs sédentaires et enfin (iii) des tensions entre transhumants et agriculteurs pour les espaces de pâturage et les dégâts dans les champs de ces derniers. A titre illustratif, au premier semestre 2017, au Burkina Faso, l'Observatoire national de prévention et de gestion des conflits communautaires a enregistré 318 conflits dont la grande majorité entre éleveurs et agriculteurs ayant entraîné des pertes en vies humaines et des dégâts matériels et financiers importants.

Ces conflits sont exploités par les groupes armés au Burkina Faso. En effet, l'Administration publique étant faiblement présente dans certaines localités, surtout les zones frontalières, les différents groupes terroristes étendent leur présence/influence et travaillent à avoir le silence des populations soit à travers un discours accusateur envers l'Administration, soit par l'offre de gains financiers au regard de l'indigence des populations, soit par la violence (enlèvements, assassinats ciblés, etc.). Ils n'hésitent pas non plus à exacerber les rivalités en vue de déclencher des affrontements intercommunautaires.

Une menace similaire pèse sur les autres localités frontalières du Bénin et du Togo. En effet, les risques de voir certains conflits communautaires dégénérer en conflits meurtriers sont élevés, comme ce fut le cas à Gando (Oti-Sud) au Togo où l'on a enregistré 3 morts, suite à un litige foncier en Juin 2019. Outre la criminalité, les conflits intercommunautaires au Togo sont relevés comme source de violence pouvant affecter la situation sécuritaire. Parmi les conflits intercommunautaires récurrents cités, on relève en premier lieu les conflits liés au foncier, suivis des conflits liés à la

transhumance (entre les éleveurs et les agriculteurs) au cours desquels, les parties utilisent des armes blanches et des armes légères et de petit calibre, généralement de fabrication artisanale et ceux liés à la chefferie traditionnelle. Les litiges fonciers, nombreux et complexes sont au cœur de la plupart des conflits relevés dans la région. Le tribalisme, les conflits fonciers et les conflits politiques ont également été signalés dans certaines localités comme facteurs de déstabilisation de la cohésion sociale et par ricochet de conflits communautaires pouvant conduire à la radicalisation des personnes.

Dans les trois pays, il existe des mécanismes traditionnels ou communautaires de règlement des conflits, qui ont pour objectifs la prévention et au règlement à l'amiable des conflits par la chefferie traditionnelle, les conseils cantonaux des sages et les comités locaux de paix. Si ces institutions parviennent à prévenir et régler certains conflits, ils présentent quelques limites.

En effet, les communautés vivant dans ces espaces ont produit au cours des siècles des mécanismes de résolution de conflits plus ou moins efficaces, qui puisent leurs fondements non seulement dans la culture et l'histoire, mais aussi dans le droit traditionnel et moderne. Ils font appel à la parenté, à l'histoire et aux mythes fondateurs des communautés, aux valeurs culturelles, aux leaders communautaires, à l'administration publique et à la justice. Parmi ces mécanismes, on peut citer : le cousinage ou la parenté à plaisanterie, la palabre comme technique de négociation et de médiation, les pactes d'alliances entre communautés, les cérémonies festives comme mécanisme d'apaisement social, les mécanismes à caractère religieux, l'arbitrage, la conciliation, etc. Les mécanismes traditionnels de résolution de conflits et les alternatives modernes sont en perte de vitesse ces dernières années car la confiance des populations s'est érodée aussi bien envers les traditionnels mais aussi l'administration tous accusés de faire du favoritisme ou d'être corrompus.

En réponse à cette situation, le Gouvernement burkinabè a mis en place en 2015, l'Observatoire nationale de prévention et de gestion des conflits communautaires (ONAPREGECC) comme une alternative au regard de la composition de ses structures et de son mode de fonctionnement. L'ONAPREGECC s'emploie aujourd'hui à se déployer sur le terrain pour assurer une veille citoyenne au niveau des conflits communautaires..

## **6) La faiblesse de la coopération entre les populations et les forces de défense et de sécurité**

L'analyse des fragilités révèle un approfondissement de la méfiance entre les populations et les forces de défense et de sécurité (FDS) dans l'espace frontalier Burkina Faso, Bénin et Togo. D'un côté, les FDS font face à de nombreux défis et contraintes et ils dénoncent la complicité de certains membres des communautés locales avec les auteurs des attaques, la difficulté d'identification de certaines personnes interpellées due entre autres à l'absence de documents d'état civil ou d'identité. Du côté des populations, le déficit de confiance s'est probablement accentué par le sentiment de réactions tardives et ou inappropriées, les exactions des FDS et par des cas signalés de rackets. La faible présence de l'Etat ressort également ici comme élément déterminant en ce sens que les zones reculées n'ont aucun service de sécurité.

La succession de crises sociopolitiques ponctuées d'affrontement entre les communautés et les forces de défenses et de sécurité (FDS) est également empreinte

d'actes de défiance des communautés vis-à-vis de l'autorité publique. Les confrontations entre civils et FDS ont contribué à la détérioration de ces rapports. Par ailleurs, on se souvient du licenciement de militaires et policiers qui a suivi les mutineries de 2011 ainsi que le demantelement du RSP suite a la destitution de l'ancien Président Blaise Compaoré, au Burkina Faso. Ces ex-soldats représentent aujourd'hui un danger pour les populations locales puisqu'ils sont susceptibles de rallier et d'entraîner les éléments des groupes extrémistes et radicaux. Une mission conjointe du Système des Nations Unies, a permis de saisir cette réalité : les communautés sont hésitantes à dénoncer les personnes suspectes qui arrivent dans leurs communautés parce qu'elles estiment que les FDS ne sont pas leurs alliés, et ne les protègent pas. Selon les plaintes reçues des populations locales, les FDS opèrent des rackets sur les routes, ils répriment les populations sans distinction aucune sous prétexte que des extrémistes sont dans ces communautés. Il est difficile de saisir, dans sa totalité, la dimension genre, sauf à rappeler que ce sont les femmes qui sont les premières victimes de certaines opérations des FDS dans les marchés. Ce constat est cependant à relativiser, si l'on prend en compte certains témoignages de femmes dans la zone proche de Cinkassé au Togo, qui ont rapporté avoir approché la police pour relater des faits suspects dans leurs zones d'habitations, prouvant ainsi une certaine confiance dans la capacité de la police à mener des enquêtes efficaces.

Cette lecture qui renforce davantage le sentiment d'être victimes des populations, favorise la commission des actes inciviques et met à mal la relation de confiance entre les communautés et les FDS. Ces derniers sont perçus comme des menaces au lieu de protecteurs.

Des investigations des Comités Locaux de Paix de la zone frontalière entre le Bénin et Burkina, il est noté la faiblesse de la collaboration entre les populations et les forces de sécurité publique. Une collaboration entre ces deux acteurs pourrait avoir pour avantage d'accroître l'efficacité des forces de l'ordre dans la lutte contre les conflits et l'extrémisme violent. Les populations, pouvant faire de l'alerte précoce grâce a la veille citoyenne avec les forces de sécurité, craignent souvent pour leur vie en cas de retour dans le rang des personnes dénoncées ou en cas d'indiscrétion de la part de l'agent public. Dans les rares occasions où il y a eu collaboration, c'est souvent entre forces de sécurité et les élus locaux. Ceci se fait sous la forme d'une délégation tacite du pouvoir répressif de ces forces de défense et de sécurité aux chasseurs traditionnels afin de se soustraire aux accusations de violation des normes de droit tout en produisant un bien public important : la sécurité des personnes. Tout en constituant une stratégie locale de lutte contre la délinquance, de telles initiatives conduisent souvent à des dérapages, incontrôlables par la puissance publique. Le présent projet pourrait contribuer à sensibiliser chacun des acteurs sur son rôle et sa responsabilité.

## **7) L'absence d'opportunités pour les femmes et le jeunes**

Les zones cibles du projet sont classées parmi les plus touchées par la pauvreté dans les trois pays. Ainsi, la région des Savanes, la plus pauvre du Togo, enregistre un taux de pauvreté élevé depuis des années, avec une incidence de la pauvreté situé à 65,0% en 2017. La région couvre environ 14,5% du territoire national et abrite 13,4% de la population nationale. Sa densité est de 98 habitants au km<sup>2</sup> contre 109 au niveau national. Cette population est composée à 79% des moins de 35 ans et de 52% de

femmes. Elle vit essentiellement en zone rurale (86%<sup>9</sup>). Les activités commerciales constituent le second secteur productif de la région avec 8% des résidents qui s’y consacrent. Le plus grand pôle commercial de la région se situe à Cinkassé, à la frontière nord-ouest du pays. Cependant, les jeunes de la région ne sont pas outillés pour saisir toutes les opportunités qu’offre la proximité de ce grand pôle commercial.

Au Burkina Faso, l’incidence de la pauvreté monétaire est de 40,1% en 2014. Ce taux ressort à 36,1% dans la région du Centre-est et à 50,1% dans la région de l’Est (au-dessus de la moyenne nationale).

Au Bénin : Il s’agit d’une part, de localités en proie à une pauvreté persistante et, d’autre part, de localités exposées aux risques liés à l’extrémisme et à la radicalisation du fait de l’absence ou presque d’actions visant la prévention des conflits et la consolidation de la paix. En effet, la commune de Boukoumbé a un indice de pauvreté monétaire de 44,91%, situé largement au-dessus du niveau départemental (42,33%) et du niveau national (40,08%). Viennent ensuite, selon le classement national, respectivement les communes de Matéri (38,68%), Tanguiéta (33,39%) et de Cobly (33,2%) (INSAE-EMICoV, 2015).

Les analyses ainsi que les missions d’évaluation menées en 2019 attestent du manque d’infrastructure de base, et d’indicateurs sociaux en dessous de la moyenne nationale dans ces localités. Malgré l’abondance de ressources naturelles, les femmes et les jeunes ne sont pas suffisamment pris en compte dans les opportunités de formation et d’emploi ainsi que des activités procurant des moyens de subsistance. Les taux élevés du chômage chez les femmes et les jeunes constitue un terrain propice pour la mobilisation de ces groupes vers les actes violents et fragilise davantage la cohésion sociale.

Analyse des acteurs :

| <b>Analyse des acteurs en présence<br/>Burkina Faso</b> |   |
|---|---|
| <b>Acteurs</b>  | <b>Dynamique de conflits</b>  |
| Agriculteurs et Éleveurs                                | <p>Les conflits entre agriculteurs et éleveurs sont les plus visibles dans la société burkinabè. L’agriculture et l’élevage sont les activités principales de 80% de la population nationale, et de la totalité en milieu rural. Les conflits opposant des éleveurs aux agriculteurs sont en constante augmentation ces dernières années. Selon le Ministère des Ressources Animales, environ 4.000 conflits entre agriculteurs et éleveurs ont éclaté au Burkina Faso entre 2005 et 2011 – soit environ 600 chaque année – provoquant la mort de 55 personnes, la destruction de fermes, de logements et de bétail.</p> <p>Ces conflits prennent parfois une dimension ethnique, opposant généralement des éleveurs peuls, souvent nomades mais parfois sédentarisés, et dont l’élevage est l’activité principale, à des autochtones sédentaires, généralement cultivateurs mais qui peuvent également posséder quelques têtes de bétail, appartenant à divers groupes ethniques selon la région (Mossi, Bissa, Bobo, Gourmantché, Gourounsi, Lobi). L’on constate aussi certaines fois, des épisodes de ‘punition collective’ durant lesquelles des</p> |

<sup>9</sup> RNA, 2012

|  |   |
|--|---|
|  | <p>cultivateurs se vengent sur la communauté peule environnante pour les méfaits d'un éleveur. Ces situations ont poussé des membres de la communauté peule à dénoncer un traitement différencié basé sur leur appartenance ethnique. Ces conflits sont souvent déclenchés par la destruction de champs par des animaux. Les agriculteurs et les éleveurs se rejettent la faute, les uns accusant les éleveurs de ne pas attacher de valeur aux biens d'autrui et de préférer prendre le risque de laisser leurs animaux détruire les champs au risque de devoir payer une amende ; les autres se plaignant que les voies de transhumance sont trop étroites, et que les agriculteurs occupent celles-ci et les autres espaces réservés aux éleveurs (sources d'abreuvement, pâturages...).</p>   |
| <p>Leaders religieux et coutumiers</p> | <p>Les chefs coutumiers et traditionnels occupent une place très importante dans la vie des Burkinabè. Aux yeux de ceux-ci, l'institution traditionnelle qu'ils représentent est la plus crédible par rapport aux institutions modernes. Au moment de la révolution Sankariste, les chefs coutumiers avaient été mis à l'écart car ils étaient considérés comme réactionnaires. Ils ont été réhabilités après la révolution. De nos jours, les chefs coutumiers sont de plus en plus politisés, voire élus. Du fait de leur affiliation partisane et de leur conséquente perte de neutralité, de nombreux chefs ont perdu de leur légitimité et de leur aura au sein de leur communauté, en particulier parmi les jeunes qui ne leur font plus automatiquement confiance pour garantir l'entente dans le village. D'autres part, les règles ancestrales de succession sont ébranlées par des velléités économiques et politiciennes, ce qui provoque des disputes pouvant être meurtrières,</p>   |
| <p>Déplacés internes et réfugiés</p>   | <p>Arrivée au Burkina Faso peu après le début du conflit au Mali en 2012, la grande majorité (98%) des réfugiés maliens est installée dans la région administrative du Sahel. Deux camps assurent la protection et l'accès aux services de base : le camp de Mentao, près de Djibo, et celui de Goudoubo, près de Dori, Au-delà de ces camps, environ 10 000 personnes vivent dans les sites spontanés de la région du Sahel. Selon une enquête sur les intentions de retour des réfugiés maliens menée en août 2017, la majorité des réfugiés maliens font de la résolution politique du conflit, du rétablissement de l'État de droit et des services de base les conditions de leur retour. Cependant, suite aux derniers événements politico-sécuritaires (tentative de coup d'État de septembre 2015, attentats à Ouagadougou en janvier 2016, août 2017 et mars 2018), les risques de protection pour les populations réfugiées deviennent graduellement observables, notamment liés à la stigmatisation. En 2017, certains messages d'incitations à la révolte contre les réfugiés ont été diffusés dans le Soum. L'absence de conflit entre les deux communautés malgré le contexte sécuritaire difficile et les risques de stigmatisation constitue un acquis qui devrait être maintenu. Dans un environnement socio-politique et sécuritaire volatile, le sentiment d'intégration des réfugiés à la vie socio-économique locale et l'entente interculturelle avec la population hôte reste fragile. Des sensibilisations sont continuellement menées pour mitiger ses actions et tendances de stigmatisation des réfugiés maliens. Sous le leadership du HCR et de la CONAREF (Commission Nationale pour les Réfugiés), des</p> |

|        |  |
|--------|--|
|        | <p>formations et des séances de sensibilisation ont été organisés pour véhiculer les messages de paix, de prévention et de gestion de conflit, de cohabitation pacifique en mettant en évidence l'impact positif de la présence des réfugiés dans cette région. Ces mêmes messages véhiculés par les leaders traditionnels et religieux ont été diffusés sur les ondes des radios locales à Djibo et à Dori. Aborder les camps et les zones d'accueil des réfugiés comme partie intégrante du terroir d'accueil impose aussi d'observer de près la pression sur les ressources naturelles locales qu'exerce la présence des populations réfugiées. En effet, dans chacune des zones d'intervention, il apparaît une situation potentiellement explosive autour de l'utilisation des ressources naturelles limitées entre populations réfugiées et communautés hôtes. La présence des réfugiés et de leur bétail met une pression supplémentaire sur l'environnement et les ressources disponibles dans la région. Par conséquent, des efforts supplémentaires doivent être déployés pour élargir l'accès à l'eau, aux zones de pâturages et à une source d'énergie/combustible. D'où la nécessité d'adopter des mesures adaptées et sur la durée au sein et en dehors des camps et des zones d'accueil des réfugiées pour limiter toute augmentation des tensions inter-communautaires. Le Sahel transfrontalier est affecté par un nombre croissant d'activités djihadistes et illicites, qui incluent le trafic d'êtres humains, d'armes et de drogue. La combinaison de réseaux criminels, des groupes armés et le sous-développement dans la sous-région, constitue le terreau d'une menace transrégionale émergente. Le risque n'est pas négligeable que ces facteurs d'instabilité se répandent rapidement dans cette zone à fort potentiel migratoire qu'est le Nord du Burkina Faso et exacerbent la possibilité de radicalisation et/ou de migration des jeunes adultes. Pour les réfugiés maliens, l'enrôlement dans les groupes armés, qu'ils soient djihadistes, indépendantistes ou pro-gouvernementaux, peut apparaître comme une stratégie de survie, alors qu'elle devient aussi facile d'accès et commode que d'autres mécanismes compensatoires.</p> |
| Jeunes | <p>Les jeunes filles et les jeunes garçons se sentent exclus des opportunités économiques locales, la gestion des affaires religieuses et ont un accès insuffisant aux services sociaux de base et aux services d'état civil. Les filles sont les plus défavorisées, notamment du fait d'un niveau d'éducation nettement inférieur. Leur espace d'action et de décision, voir même d'opportunités est ainsi limité. Les jeunes sont écartés des centres décisionnels, le pouvoir étant accaparé par une élite vieillissante en place depuis plusieurs décennies. Par ailleurs, ils sont fortement affectés par les maux économiques tels que le chômage. Cette marginalisation, l'absence d'alternance tant du point de vue politique qu'économique, la confrontation aux modèles occidentaux et les scandales de corruption sont autant de facteurs de frustrations qui entrent en jeu dans les différents conflits. C'est l'accumulation de ces frustrations qui pousse les jeunes à répondre par la violence aux situations conflictuelles auxquelles ils sont confrontés. Cependant, certains jeunes de la région ont pris conscience que le recours ou l'implication dans les conflits armés ne sont pas les voies les plus appropriées pour sortir des problèmes de jeunesse et revendiquer</p>  |

|                       |   |
|-----------------------|---|
|                       | <p>leurs place et responsabilité dans la société. Ils aspirent de préférence à vivre une aventure qui lui permettra de s'épanouir, de développer ses capacités, aptitudes et attitudes, de s'améliorer, de devenir leader en partenariat avec des pairs et des adultes qui le respectent, reconnaissent sa personnalité, son originalité ; d'être acteur de son propre développement, en suivant son rythme propre, selon ses centres d'intérêt ; d'apprendre par soi-même en travaillant avec des pairs, en prenant progressivement des responsabilités, en créant, en développant sa capacité d'expression, de diriger, de coopérer, de négocier, dans une saine atmosphère.</p>  |
| Femmes                | <p>Malgré une politique d'émancipation de la femme, promue notamment pendant la révolution de Thomas Sankara, les femmes demeurent également très marginalisées dans la société burkinabè. Elles sont souvent dépendantes financièrement de leurs maris, et sont sujettes à diverses pratiques qui ne les protègent pas toujours : polygamie, lévirat (la contrainte d'épouser le frère de son mari si ce dernier décède) et mariages forcés. Il y a donc, une forte demande d'émancipation qui est exprimée par les femmes. Cette émancipation passerait selon elles par le renforcement de leurs capacités – en matière d'organisation, d'entreprenariat et de plaidoyer – et leur accès à divers outils tels que le micro-crédit.</p>  |
| Collectivités locales | <p>Lorsque les mécanismes traditionnels échouent, et seulement dans ce cas semble-t-il, alors les mécanismes institutionnels et étatiques sont utilisés. Ils sont fortement critiqués et ne semblent pas efficaces. Au niveau local, les parties en conflit peuvent se tourner vers les autorités locales telles que la mairie, ainsi que vers le Conseil Villageois de Développement (CVD). Ce dernier fonctionne comme une assemblée générale du village et est censé être apolitique – les élus au conseil municipal n'ont pas le droit d'appartenir au bureau du CVD. Il peut aussi jouer un rôle dans la gestion des conflits en milieu rural, en particulier dans le cas de conflits fonciers. Les autorités locales peuvent agir à plusieurs niveaux. Dans certains cas, la mairie organise des débats, des instances de dialogue, des journées portes ouvertes et a mis en place une boîte à suggestions afin d'établir une meilleure communication entre elle et ses administrés. Quand le maire ou le préfet est saisi d'un dossier lié par exemple à un conflit entre un agriculteur et un éleveur, il peut envoyer un expert évaluer les torts et le dédommagement nécessaire ou mettre sur pied un comité de gestion de crise. Ce processus est jugé comme coûteux – les frais de déplacement de l'expert sont souvent aux frais des parties en conflit – et peu efficace.</p> <p>Les institutions étatiques telles que les forces de l'ordre, les préfets et la Justice suscitent une certaine méfiance parmi nos interlocuteurs qui les jugent corrompus et peu compétents. Les jeunes semblent avoir peu de confiance envers les élus locaux et estiment que le seul moyen d'attirer l'attention des autorités est de protester et de manifester. La Justice est souvent perçue comme manquant d'indépendance vis-à-vis du pouvoir en place et, tout comme le reste de l'administration, comme très politisée. Dans les conflits éleveurs-agriculteurs, chaque groupe se sent lésé dans ce genre de processus : les éleveurs déclarent que si des cas vont en justice, ils ont perdu d'avance, ils n'obtiennent que rarement raison devant les autorités,</p> |

|  |  |
|--|--|
|  | <p>tandis que les agriculteurs estiment que lesdites autorités seront corrompues par l'éleveur en cause.</p> <p>En cas de conflit avec l'administration, les administrés peuvent recourir au Médiateur du Faso. Ce dernier est relativement efficace mais il faut, semble-t-il, une meilleure communication autour de cette institution.</p> <p>Enfin, en matière de prévention, l'État, souvent en collaboration avec certaines organisations, organise des campagnes de sensibilisation sur la citoyenneté, le civisme, la culture de la paix, utilisant par exemple le théâtre-forum, ainsi que des ateliers de concertation et des forums autour de thèmes sources de conflits à travers les treize régions du pays. Mais ces cadres de rencontre sont "folkloriques" dans le sens où tout est décidé d'avance et ne laissent pas de place pour un dialogue sincère.</p> |
|--|--|

| <b>Analyse des acteurs en présence dans la région d'intervention (produite lors de la mission conjointe de Juillet 2019)<br/>Togo</b>  |  |
|--|--|
| <p>Perception des relations transfrontalières : On note des relations apaisées et cordiales de part et d'autre des frontières. Par rapport à la frontière avec le Burkina Faso, on note une apparition récente de la méfiance accrue vis-à-vis des personnes étrangères aux communautés ou de passage dans les communautés.</p> <p>Les conflits les plus récurrents : les litiges fonciers entre communautés, les braquages, vol à mains armées, la transhumance, les conflits liés à la chefferie traditionnelle,</p> |  |
| <b>Acteurs</b>   | <b>Dynamique de conflits</b>   |
| Leaders religieux et coutumiers  | <p>L'autorité des chefs traditionnels est remise en cause dans la plupart des cantons dans la résolution des conflits. Leurs décisions ne sont pas toujours suivies d'effets, voir rejetées et les populations, dans plusieurs cas, préfèrent saisir les tribunaux alors que les affaires sont pendantes devant les chefferies traditionnelles. Alors qu'il est relevé une ambivalence, voir incompatibilité entre les deux instances (surtout en matière foncière), ces deux procédures parallèles de règlement des conflits s'opposent et se complètent selon les intérêts des parties.</p> <p>D'après les témoignages recueillis, le refus de soumissions à l'autorité des chefs coutumiers est en partie lié au mode de désignation de certains chefs de village et de canton qui n'ont pas souvent l'adhésion et le soutien de toutes leurs populations. Ce qui les limite dans le maintien de la cohésion sociale dans leurs villages ou cantons.</p> <p>Les chefs traditionnels et religieux sont unanimes sur le fait de rétablir ou renforcer leur autorité pour faire face aux nouvelles menaces</p> |
| Jeunes   | <p>La région des savanes a un profil démographique marqué par une forte jeunesse de la population (79% de la population a moins de 35 ans); A côté de la chefferie traditionnelle, des conseils des sages et</p>   |

|   |  |
|---|--|
|   | <p>des bons offices et de la médiation des leaders religieux, les comités locaux de paix sont installés pour prévenir et anticiper le règlement pacifique des conflits.</p> <p>Les conseils des sages sont composés des représentants de différentes catégories socioprofessionnelles au niveau de la préfecture et des différentes couches sociales au niveau du canton (une représentativité équilibrée avec des jeunes, les femmes, les représentants des clans, les responsables religieux). Cependant, il a été noté lors des discussions des disfonctionnement au sein de certains conseils des sages ou inactivité, notamment ceux de l’Oti-Sud (les cantons de Gando et de Mogou) où la population estime ne pas sentir leur présence ou leurs actions eu égard à l’existence de bon nombre de conflits/litiges non réglés. Surtout, une majorité de jeunes souhaitent être mieux représentés mais ont l’impression de ne pas être considérés et entendus.</p>   |
| Femmes  | <p>En dépit du rôle clé joué par les femmes dans les cercles familiaux et communautaires pour contenir les rhétoriques conflictuelles, il ressort des entretiens tenus avec les femmes qu’elles ne sont pas impliquées dans la résolution des conflits dans les localités visées.</p> <p>La composante alerte précoce qui doit permettre aux membres des différents mécanismes de gestion des conflits dans la région des Savanes, n’est pas toujours présente. Ces mécanismes d’alerte précoces font défaut et figurent parmi les actions informelles que les femmes ont identifiées comme mesures de mitigation des violences.</p>   |
| Autorités locales (rôle en lien avec la justice et le sentiment d’insécurité) | <p>Sur les mécanismes juridictionnels de règlement des conflits, il faut noter l’existence de cours et tribunaux dans les grandes localités de la région. Ces tribunaux enregistrent des conflits de toutes natures dans la limite de leurs compétences. Même si la collaboration entre magistrats, autorités locales et populations est diversement appréciée (partialité des juges dans les décisions, abus de pouvoir de leur part, corruption et marchandage, favoritisme entre autres de certains juges et duplication des procédures).</p> <p>Les populations disent n’avoir pas confiance au système judiciaire. Selon les informations recueillies, les jugements seraient le plus souvent rendus en faveur des personnes nanties.</p> <p>Par ailleurs, la durée de traitement des dossiers devant les tribunaux est longue, les procédures sont coûteuses, les décisions sont souvent rejetées et les parties aux conflits continuent de s’affronter dans les communautés ; occasionnant des pertes en vies humaines, des blessés, des déplacés et d’importants dégâts matériels. Les populations ont, dans l’ensemble, insisté sur l’incompétence des juges à régler les litiges fonciers à cause de sa méconnaissance de l’historique réelle des immeubles litigieux.</p> <p>Le sentiment d’insécurité au sein de la population est dans une grande mesure liée à la criminalité. Ainsi, des cas de braquage, de tuerie, de vols à main armée et de viols ont été relevés. Ces crimes sont pour la plupart perpétrés durant les périodes de récoltes où les</p> |

|  |   |
|--|---|
|  | <p>populations procèdent à la vente de leurs produits dans des marchés éloignés de leurs villages, les obligeant à prendre des routes non éclairées et en mauvais état et durant les périodes de transhumance où les conflits entre éleveurs nomades et agriculteurs sont fréquents.</p> <p>Dans certaines zones, les criminels continuent d’opérer malgré la présence des forces de l’ordre. D’après les communautés, ces faits sont liés à la lenteur dans les réactions des forces de l’ordre et de sécurité qui se retrouvent parfois en face de malfrats mieux armés.</p> <p>Bien que l’appréciation de la présence des forces de l’ordre soit mitigée au niveau des populations elle est globalement appréciée comme salubre car permettant de réduire la criminalité dans certaines zones. Ainsi, l’absence de brigade de gendarmerie et de poste de police, la dans les localités telles que le canton de Pognon (préfecture de Kpendjal-Ouest), le village de Nadjou (canton de Korbongou dans la préfecture de Tône) et dans le canton Nali (préfecture de l’Oti-Sud) faciliterait la libre-circulation et les interventions des auteurs de crimes.</p> |
|--|---|

| <b>Analyse des acteurs au Bénin</b>          |  |
|--|--|
| Perception des relations transfrontalières : |  |
| <b>Acteurs</b>                               | <b>Dynamique de conflits</b>   |
| Agriculteurs et Éleveurs                     | <p>Le Bénin, par sa richesse floristique, ses atouts pluviométriques, la densité de son réseau hydrographique et la douceur de son relief, a un potentiel naturel important favorable à la pratique de la transhumance. De ce fait, il est un pays d’accueil et de transit des éleveurs saisonniers en provenance des pays sahéliens au Nord et du Nigeria à l’Est. De même, à l’intérieur du pays, les éleveurs nationaux sont contraints de faire des déplacements de plus en plus longs du Nord vers le Sud en passant par le centre.</p> <p>Ces déplacements d’éleveurs mobiles et de leurs troupeaux génèrent des conflits collectifs, violents et meurtriers entre les éleveurs mobiles et les agriculteurs. En effet, les éleveurs peulhs, autochtones du Bénin ou non, migrent à une certaine période de l’année vers les régions méridionales du pays, à la recherche de l’eau et du fourrage. Cette pratique pastorale qui consiste en un mouvement saisonnier des animaux à la recherche de pâturage et d’eau pour assurer la survie du bétail, est, au-delà de son caractère culturel, devenue une</p> |

|  |  |
|--|--|
|  | <p>pratique imposée principalement par la variabilité du climat et les changements climatiques. Pour éviter qu'elle soit pratiquée sur fond de tensions, certaines dispositions (législatives, réglementaires, techniques, etc.) ont été prises par l'Etat. Mais, le constat qui se fait est que la pratique de la transhumance demeure source de conflits souvent meurtriers, exacerbés ces dernières années. Et pour causes, les éleveurs transhumants ne respectent pas les couloirs de passage, s'introduisent dans les zones agricoles, agressent les agriculteurs, commettent des actes de viols, détruisent les cultures, volent les récoltes, etc. Un autre aspect capital du problème est le désir des éleveurs autochtones d'assurer leur accès aux ressources naturelles du terroir. Ces éleveurs, autrefois nomades, trouvent qu'il leur faut davantage de l'espace pour le pâturage et des terres propres pour y exercer l'agriculture. D'un autre côté, les agriculteurs, « maîtres des terres », devant la poussée démographique et le désir d'une vie matérielle meilleure, étendent les terres de cultures au détriment des pâturages et des couloirs de passage.</p> |
| <p>Leaders religieux et coutumiers</p> | <p>Historiquement, les chefs coutumiers et traditionnels occupent une place très importante dans l'organisation sociale du Bénin. A partir de l'indépendance, cette importance a varié et a été fonction des régimes politiques. Ainsi, au moment de la révolution (1972 à 1990), les chefs coutumiers avaient été peu mis à contribution.</p> <p>L'avènement<sup>10</sup> de la démocratie a favorisé l'émergence des élites religieuses et traditionnelles sur la scène publique. Ces dernières ont saisi l'opportunité que leur offraient les changements institutionnels au niveau de l'État pour s'organiser en groupes d'intérêts et essayer d'améliorer leur situation sociale. Mais leurs ambitions vont bien au-delà de leurs sphères de prédilection, car ces élites religieuses et traditionnelles entendent être associées à l'élaboration des politiques publiques et participer au développement de l'État béninois. Ce souhait met en exergue la probabilité de l'existence d'une gouvernance conjointe ou plurielle, à échelons différents, de la cité, notamment au niveau local, entre élites politiques, religieuses et traditionnelles.</p>                        |

|        |   |
|--------|---|
|        | <p>Par ailleurs, si la position de l'État béninois à l'endroit des chefferies religieuses et traditionnelles a varié depuis la proclamation de l'indépendance et qu'il leur est reconnu une certaine importance, le statut de ces institutions sociales n'est toujours pas éclairci. Il n'en demeure pas moins que les gouvernements et les élites politiques au Bénin peuvent avoir une conception instrumentale de ces relations.</p> <p>Enfin, les élites religieuses et traditionnelles ne restent pas passives face à l'action de l'État et des élites politiques. Aux questions de savoir quand, où et comment ces élites politiques, religieuses et traditionnelles se rencontrent, il peut y avoir plusieurs modalités de réponses qui entraînent à leur tour certaines configurations relationnelles non sans conséquences sur l'État béninois.</p>  |
| Jeunes | <p>Au Bénin, les jeunes représentent près de 65 %<sup>11</sup> de la population. Sur la question de l'emploi par exemple, 30,4%<sup>12</sup> des jeunes sont sous-employés de façon visible à travers le nombre d'heures de travail et 63,2% de façon invisible à travers des rémunérations précaires et indécentes. Par ailleurs, seulement 7,9% des jeunes bénéficient d'un emploi salarié. Ces chiffres mettent en évidence les difficultés d'absorption de l'offre de compétence des jeunes par le marché du travail et la nécessité pour les jeunes d'aller à l'entrepreneuriat.</p> <p>Au-delà de la question de l'emploi, les jeunes sont à la quête d'un espace de liberté pour parler de la vie de tous les jours, des études, de leurs projets d'avenir, des technologies de l'information et de la communication (TIC), de leur participation au développement, etc.</p> <p>Cette situation expose les jeunes à des déviances et tous vices (oisiveté, délinquance et banditisme, cybercriminalité, déviances sexuelles, toxicomanie, etc.) et explique leur propension à se laisser manipuler par les acteurs politiques à des fins politiciennes et partisans. C'est ainsi qu'ils prennent fait et cause pour des politiciens véreux lors des joutes électorales. Par exemple, dans la crise socio-politique post-électorale qu'a connu le Bénin en mai et juin 2019, les actes de vandalisme, de violence, de destruction de biens publics et privés ont été perpétrés par des jeunes, certainement instrumentalisés par les politiciens qui, eux, étaient à l'abri des dégâts engendrés.</p> |

<sup>11</sup> Politique nationale de la jeunesse du Bénin, 2016-2025

<sup>12</sup> Situation de l'emploi des jeunes au Bénin, INSAE (2018)

|   |  |
|---|--|
| Femmes  | <p>Le contexte national béninois est caractérisé par des disparités très marquées entre les deux sexes tant au niveau rural qu’urbain, tant au plan social, culturel qu’économique.</p> <p>En effet, les femmes représentent 51,3% (RGPH4) de la population béninoise. Elles demeurent les principales actrices qui interviennent dans tous les secteurs d’activités économiques. Selon les données disponibles, il y a 65,5% d’actifs dont 42,2% dans le primaire, 18,1% dans le secondaire et 39,7% dans le tertiaire. Cependant, dans le secteur primaire, où elles constituent 50 à 60% de la main d’œuvre agricole, elles n’ont guère un accès équitable, ni à la terre, ni aux facteurs de production.</p> <p>Malgré les efforts faits par les Gouvernements successifs, la femme béninoise continue d’être en situation de précarité et de vulnérabilité par rapport à l’homme et de ce fait, elle subit sa domination.</p> <p>Nonobstant, la reconnaissance officielle de l’égalité entre l’homme et la femme par la loi fondamentale de 1977 en son article 124 et la Constitution du 11 décembre 1990, la situation de la femme béninoise a très peu évolué et ses droits individuels restent limités. Les rapports sociaux inégaux persistent entre l’homme et la femme.</p> <p>En général, les femmes sont dépendantes financièrement de leurs époux, et sont sujettes à diverses pratiques qui ne les protègent pas : polygamie, lévirat, mariages forcés, etc.</p> |
| Autorités locales/collectivités locales (rôle en lien avec la justice et le sentiment d’insécurité) | <p>Dans le système de gouvernance locale du Bénin, les institutions locales sont loin de répondre aux aspirations des populations. En effet, la gouvernance locale offre un espace complexe où les élites politiques, intellectuelles, traditionnelles, religieuses, économiques et sociales entretiennent des relations tout aussi complexes faites d’évitement, de collaboration, de contournement, de conflit, ou de phagocytose.</p> <p>En matière de justice, les autorités locales interviennent souvent dans trois domaines, à savoir : le foncier, les affaires familiales/ les pratiques sociales et les services publics. L’essentiel des conflits concerne le foncier et sont relatifs à l’occupation/exploitation des terres, à la non-matérialisation des limites de terre, à la propriété/expropriation/lotissement, héritage, aux spéculations foncières.</p>   |

- b) *Expliquer succinctement la manière dont le projet est en phase avec et appuie les **cadres stratégiques du Gouvernement et des Nations Unies**, et promeut l’appropriation nationale et comment le projet se base sur une phase précédente, le cas échéant, et/ou profite des **enseignements pertinents**.*

Le présent projet s’inscrit dans le cadre du rapport du Secrétaire General des Nations Unies publié en décembre 2015 et intitulé “Plan d’actions pour prévenir l’extrémisme violent” en son paragraphe 44, qui appelle chaque État-membre à élaborer une stratégie et un plan d’actions national pour lutter contre le terrorisme et prévenir l’extrémisme violent.

L'intervention s'inscrit parfaitement dans les priorités des trois pays.

Au Bénin, le projet est bien arrimé à la vision du gouvernement manifestée à travers la création du Secrétariat Permanent de la Commission Nationale de Lutte contre la Radicalisation, l'Extrémisme Violent et le Terrorisme en juillet 2018. Il est également en phase avec la stratégie et le programme mis en œuvre par l'Agence Béninoise de Gestion Intégrée des Espaces Frontaliers (ABeGIEF). Il est en outre aligné au Plan National de Développement (2018-2025), au Programme de Croissance pour le Développement Durable (2018-2021) et au Programme d'Action du Gouvernement (2016-2021), notamment dans son pilier 1 (Consolider la démocratie, l'Etat de droit et la bonne gouvernance) et son pilier 3 (améliorer les conditions de vie des populations). Enfin, il s'inscrit bien dans les priorités stratégiques retenues par le Plan Cadre des Nations Unies pour l'Assistance au Développement du Bénin (UNDAF 2019-2023), notamment l'axe 3 portant sur la consolidation des acquis en matière de démocratie, de gouvernance, de prévention des conflits et de participation citoyenne.

Au Togo, le projet est aligné sur les priorités nationales telles que définies dans le Plan National de Développement (2018-2023) notamment l'axe 3 « Consolider le développement social et renforcer les mécanismes d'inclusion » ainsi qu'aux efforts actuellement en cours par un décret (15 mai 2019) de mise en place du Comité Interministériel de Prévention et de Lutte contre l'Extrémisme Violent (CIPLEV).

Au Burkina Faso, l'intervention projetée est en adéquation avec les buts poursuivis avec les référentiels nationaux en matière de développement socioéconomique et l'appui des Nations Unies pour contribuer à créer les conditions pour une paix durable. En effet, le Gouvernement a élaboré et met en œuvre des politiques et programmes visant à renforcer la résilience des populations et à agir sur les fragilités et vulnérabilités. Il s'agit notamment de Programme d'appui au développement des économies locales (PADEL) et le Programme d'Urgence pour le Sahel (PUS-BF) qui est une approche holistique basée sur le nexus sécurité-paix-développement socioéconomique. Il convient de relever que depuis juillet 2019, le Gouvernement a adopté une stratégie d'extension du PUS-BF pour la période 2019-2021. Ladite stratégie répond à un double impératif. Le premier découle de la nécessité d'élargir la zone d'intervention du programme pour tenir compte des nouvelles localités du pays malheureusement affectées par les attaques terroristes. Le second répond au besoin de revoir la philosophie d'intervention du programme initial pour s'appesantir en premier lieu sur la priorité à accorder à court terme à la levée des urgences et à l'assise des bases de la résilience et en second lieu à la préparation à moyen terme de la construction de la résilience.

Au Burkina Faso, dans le cadre du Plan d'appui intégré des Nations Unies pour le Sahel, le SNU a développé un cadre de coopération 2018-2020 (UNDAF signé en avril 2018). Ce cadre est en droite ligne des priorités du gouvernement inscrites dans le Plan national de Développement Economique et sociale (PNDES 2016-2020), le Programme d'Urgence pour le Sahel (PUS-BF 2017-2020) dans sa version élargie et les politiques sectorielles des départements ministériels chargés du renforcement de la cohésion sociale, de la prévention des conflits communautaires, de la radicalisation et de l'extrémisme violent. A cela s'ajoute les trois initiatives du PBF en cours depuis Mars 2019 sur l'amélioration de la confiance, la gestion pacifique des conflits et la cohésion sociale.

Par ailleurs, l'initiative « Sustaining Peace » à laquelle le pays a souscrit, reste un point d'entrée clé pour la consolidation de la paix au Burkina Faso en plus des différentes initiatives en cours.

Dans ce sens, le gouvernement burkinabè a également entrepris :

- L'élaboration de la politique nationale de la promotion de la cohésion sociale ;
- La formulation de la stratégie nationale de prévention de la radicalisation et de lutte contre l'extrémisme violent ;
- L'élaboration d'une politique nationale de prévention des conflits communautaires et son plan d'action ;
- La poursuite de la mise ne place des démembrements de l'ONAPREGECC ;  
Les tournées de sensibilisation des forces

Au Togo, Le projet est en cohérence avec le Plan National de Développement du Togo et aligné sur l'UNDAF dont l'effet pertinent est décliné comme suit : « D'ici à 2023, les institutions publiques aux niveaux central et local appliquent de manière accrue les principes de redevabilité, d'efficacité et d'inclusion pour des services publics de qualité et la cohésion sociale »

Au Bénin, l'apport de l'intervention des Nations Unies à la préservation de la paix et à la lutte contre l'extrémisme violent concerne essentiellement trois volets :

- Le renforcement de capacités des institutions clefs pour le fonctionnement de l'Etat de droit ;
- L'appui à l'accès au droit et à la justice.
- L'appui à la résilience des communautés avec comme point d'orgue les travaux du Secrétariat permanent de la commission nationale de lutte contre la radicalisation, l'extrémisme violent et le terrorisme.

En droite ligne de ces axes et grâce à l'appui du PNUD, le Gouvernement du Bénin vient de lancer le processus de formulation de sa stratégie de prévention et de lutte contre l'extrémisme violent et se prépare à lancer un dialogue national sur la sécurité et la sécurisation des espaces frontaliers du Bénin.

En ce qui concerne particulièrement l'appui à la résilience des communautés, il se fait à travers la Coalition Nationale pour la Paix, structure factière ayant ses démembrements dans les 77 communes du Bénin.

La communauté internationale vient déjà en appui aux gouvernements des trois pays. En effet, des actions de prévention et/ou de consolidation de la paix sont déjà en cours dans ce sens à travers plusieurs initiatives.

En effet, la nouvelle donne sécuritaire a amené les pays et les organisations sous-régionales à penser à des actions de synergies pour endiguer les menaces et lutter contre l'extrémisme violent. Ainsi, à partir du 25 octobre 2018, à Cotonou, les chefs des forces armées du Bénin, du Burkina Faso, du Niger et du Togo se sont réunis pour discuter de la mutualisation de leurs moyens afin de contrer le terrorisme dans les pays ayant en partage le parc W et la frontière togolaise.

Le Togo, le Bénin, le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire et le Ghana orientent également leurs actions vers la mise en œuvre de l'initiative d'Accra de septembre 2017, dont l'objectif est d'apporter des réponses aux défis de sécurité communs aux cinq pays.

En juillet 2018, le Togo a abrité le sommet conjoint des chefs d'État et de gouvernement de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest et de la Communauté économique des États de l'Afrique centrale. Dans la déclaration qui en a résulté, les chefs d'États et de gouvernement se sont engagés à investir dans le renseignement et l'échange d'informations pour la prévention de l'extrémisme violent, à renforcer les capacités des forces de défense et de sécurité et à mettre en œuvre des politiques publiques et des programmes de développement dans les régions affectées.

Les pays côtiers ne devraient en effet pas seulement opter pour des approches qui contribuent aux efforts de lutte contre le phénomène dans les pays voisins concernés. Ils doivent également renforcer leurs actions de prévention sur leur propre territoire notamment en raffermissant le lien entre l'État et les citoyens et en renforçant l'autorité et l'utilité de l'État dans les zones périphériques.

L'élaboration de ces réponses doit prendre en compte les vulnérabilités que les groupes extrémistes violents exploitent pour s'implanter au sein des communautés locales. De telles réponses contextualisées contribueront à prévenir l'extension de l'extrémisme violent vers les pays côtiers de l'Afrique de l'Ouest.

Ces déclarations ont été renouvelées lors du sommet extraordinaire entre le G5 Sahel, la CEDEAO, l'UEMOA et le Conseil de l'Entente le 14 septembre 2019 prévoyant un mécanisme d'échange et de coopération transfrontalière. Le Conseil de l'Entente pour sa part, a adopté un projet de directives, lors d'une réunion des experts à Lomé le 17 septembre 2019, pour lutter contre l'extrémisme violent et la radicalisation. Ce projet sera soumis aux chefs d'États et de gouvernement des pays membres.

Des synergies pourraient ainsi utilement être créées entre les mesures préventives et les actions de lutte contre le phénomène. Seuls de tels efforts permettront aux pays côtiers d'éviter la propagation de l'extrémisme violent.

Ces réponses de la communauté internationale viennent en appui à des initiatives nationales et locales dans certains pays. Au Bénin et au Togo, les gouvernements ont mis en place respectivement la Commission nationale de lutte contre la radicalisation, l'extrémisme violent et le terrorisme (CREVT) et le comité interministériel de prévention et de lutte contre l'extrémisme violent (CIPLEV) dont le lancement vient renforcer les comités locaux de paix lancés en 2017 dans les 37 préfectures du Togo.

- c) Un résumé des **interventions existantes** dans le secteur de l'intervention proposée en remplissant le tableau ci-dessous :

| Nom du projet (durée)  | Donateur et budget     | Axes thématiques du projet  | Différence / complémentarité avec la proposition actuelle   |
|--|------------------------|---|---|
| <b>Burkina Faso</b>  |                        |   |   |
| -Promotion de la sécurité communautaire et de la cohésion sociale dans la région du Liptako-Gourma PNUD Burkina, Mali et Niger | -PBF<br>-3 000 000 USD | - Prévention des conflits ;<br>- Renforcement des capacités de populations à participer aux activités socio-économiques ; | Ce projet intervient dans les zones frontalières des trois pays Burkina Faso, Niger et Mali. Il ne touche pas spécifiquement l'ensemble des zones d'intervention du present projet mais des |

|  |   |   |   |
|--|---|---|---|
| – Septembre 2017-<br>Septembre 2019  |   | - Amélioration des conditions du vivre ensemble   | synergies et des leçons apprises pourront servir à ce projet. En plus de la prévention des conflits, il intervient aussi sur l'extrémisme violent.  |
| Engager les communautés frontalières de la région du Liptako Gourma dans la sécurité et gestion des frontières OIM Burkina-Aout 2018-Aout 2020               | Département d'Etat du gouvernement des Etats-Unis<br>2,468, 750 USD | Appui aux capacités institutionnelles dans la gestion de la sécurité aux frontières à travers l'engagement des communautés frontalières dans la région du Liptako-Gourma. | Cette initiative régionale a permis de produire une analyse des tendances et de nouer des relations de confiance avec les autorités et les communautés dans la région du Liptako-Gourma. Les thématiques et les zones d'intervention sont différentes mais l'étude de base du projet pourrait éclairer en matière de relations populations-FDS. |
| Projet Burkina-Mali, Jeunes et Paix PNUD Mali et Burkina-Janvier 2019-Juin 2020  | PBF-3,000,000 USD   | - Cohésion sociale ;<br>Activités civilo-militaires   | La similarité porte sur la thématique de la cohésion sociale  |
| Projet d'appui à l'amélioration de la confiance entre l'administration, les FDS et les population– OIM et PNUD Burkina – Mars 2019-Mars 2021                 | PBF-2 700 000 USD   | - Paix et cohésion sociale ;<br>- Sécurité ;<br>- Engagement communautaire et collaboration ;<br>Raffermisssement de la confiance   | Les similarités portent sur la thématique de la cohésion sociale  |
| Promotion de la culture de la paix et de la cohésion sociale dans les régions du Nord et du Sahel, Burkina Faso– UNICEF et UNFPA, Janvier 2019-Décembre 2020 | PBF-3 100 467 USD   | - Paix et cohésion sociale;<br>- Engagement civique des jeunes<br>- Participation citoyenne   | Les similarités portent sur la thématique de la cohésion sociale et du vivre ensemble.  |
| Appui à la gestion pacifique de conflits locaux dans les régions du Sahel et du Nord du Burkina  | PBF- 2 200 000 USD  | - Cohésion sociale  | - Les similarités portent sur la thématique de la cohésion sociale et le leadership des   |

|   |   |   |   |
|---|---|---|---|
| Faso PNUD et HCR, Mars 2019-Mars 2021   |   |   | jeunes et des Femmes ;  |
| Projet de renforcement de l'employabilité et de l'entreprenariat des jeunes pour réduire les risques de migration irrégulière dans la région OIM, Aout 2017-Novembre 2019 | Coopérations Italie et Belgique-3 100 00 Euro | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Migration de travail</li> <li>- Migration et développement</li> <li>- Emploi des jeunes</li> </ul>   | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Le présent projet pourra profiter du réseau de partenaires et des leçons apprises dans le cadre de l'employabilité des jeunes</li> </ul>   |
| Bénin : aucune intervention au Bénin dans le secteur de l'intervention proposée.  |   |   |   |
| Togo  |   |   |   |
| Renforcement des capacités nationales et communautaires de prévention des conflits et violences et la protection des droits de l'homme au Togo PNUD, UNICEF 2018-2019     | PBF. 2.7 USD Mio                              | Prévention des conflits   | Complémentarité sur les activités en lien avec les Comités Locaux de Paix, ainsi que les celles liées aux relations civilo-militaires   |
| Plateforme de dialogue communautaire pour la cohésion sociale et le développement local PNUD 2019   | PNUD 2.3 USD Mio                              | Cohésion sociale  | Complémentarité: renforcement des capacités des élus locaux en prévention des conflits, cadre de dialogue multi acteurs, exercices de résolution des conflits avec les jeunes et les femmes, développement de projets connecteurs |
| Projets financés par l'Ambassade des USA (unité des affaires publiques)   | Ambassade USA. Approx 65.000 USD              | Prévention de l'extrémisme violent à travers des ateliers et formations sur : -<br>une plateforme commune<br>Prévention de la Violence Extrémiste pour les associations de jeunes et de femmes<br><br>-Messages clés PVE en l'endroit des | Complémentarité possible sur les aspect liés à l'engagement avec les jeunes et les femmes.  |

|  |  |   |  |
|--|--|---|--|
|  |  | médias et autres communicateurs                             |  |
|  |  | -formation en engagement politique des jeunes et des femmes |  |

## II. Contenu du projet, justification stratégique, et stratégie de mise en œuvre (4 pages max plus annexe du cadre des résultats)

- a) *Une brève description du contenu du projet – les résultats principaux du projet, la stratégie de mise en œuvre, et comment le projet va répondre aux facteurs identifiés dans l'analyse de conflit dans la section 1 (cette section doit intégrer les questions d'égalité entre les sexes et prendre en compte les besoins spécifiques des jeunes).*

L'objectif global du projet est de contribuer à l'amélioration de la résilience des populations des zones transfrontalières du Bénin, Burkina Faso et du Togo face aux conflits communautaires et à l'extrémisme violent.

D'une manière spécifique, il s'agira de relever les défis suivants :

- au plan social et culturel : promouvoir l'inclusion des communautés transfrontalières à travers le renforcement des mécanismes locaux de dialogue, de prévention et de résolution des conflits pour une meilleure prise en charge des facteurs de vulnérabilité qui favorisent les risques de recrutement des populations, en particulier les jeunes et les femmes, par les groupes extrémistes ;
- au niveau économique : améliorer les conditions de vie des populations vulnérables, en particulier les jeunes et les femmes dans les zones ciblées, en renforçant leurs capacités de résiliences socio-économiques dans le but de les rendre moins vulnérables à l'exploitation par des groupes extrémistes ;
- au plan sécuritaire, il s'agira de renforcer l'engagement collectif pour restaurer la confiance et la coopération entre les populations, les autorités et les forces de défense et de sécurité dans la prévention de l'extrémisme violent et des conflits communautaires. Dans cet axe d'intervention interviendra une dimension éclairage public aux abords des marchés et des dans les zones frontalières où les populations déclarent ne pas se sentir en sécurité au regard de l'obscurité dont se servent les délinquants pour des agressions.

Pour atteindre ses objectifs en matière d'amélioration de la résilience des populations face aux conflits communautaires d'une part et à l'extrémisme violent, d'autre part, trois (03) principaux résultats ont été identifiés :

**Résultat 1 : les mécanismes locaux de dialogue, de prévention et de résolution des conflits sont renforcés pour une meilleure prise en charge des facteurs et risques de mobilisation des populations, en particulier les jeunes, par les groupes extrémistes.**

Ce résultat vise le renforcement de la résilience des populations à risque contre l'influence croissante des groupes radicaux et extrémistes, à travers des actions d'information, de sensibilisation et de communication, en s'appuyant sur les mécanismes endogènes durables de dialogue (souvent complémentaires aux mécanismes institutionnels et étatiques) permettant de prévenir sinon endiguer les tensions sociales qui alimentent les différentes fragilités observées dans les zones frontalières des trois pays.

Le continuum socioculturel propre à l'espace frontalier BBT révèle au niveau traditionnel des valeurs communes caractérisées par une forte hiérarchisation de la société avec une place prépondérante occupée par la chefferie traditionnelle, les notabilités locales et les leaders communautaires, qui sont des personnes respectées pour leur grande valeur morale dans toutes les communautés (les conseils de sages, les chefs coutumiers, les leaders religieux).

D'une part, l'intervention coordonnera les différents mécanismes existants afin de les rendre plus inclusifs et participatifs en prenant en compte les groupes vulnérables (les jeunes et les femmes), et d'implanter au besoin des mécanismes appropriés, et de renforcer leurs capacités en analyse, prévention et résolution de conflits; d'autre part, le projet appuiera la mise en place d'un mécanisme transfrontalier comprenant un dispositif d'alerte précoce et un cadre de concertation permanent sur les facteurs et risques de radicalisation et d'extrémisme violent.

En outre, des campagnes transfrontalières d'information et de sensibilisation seront menées et des concertations régulières organisées, afin de promouvoir l'engagement civique et le bon vivre-ensemble. A l'instar du Burkina Faso qui dispose d'un Observatoire national des Faits religieux (ONAFAR), qui est un organe de veille, de prévention des conflits et de promotion du dialogue intra et inter religieux, des mécanismes similaires mais informels existent au Bénin et au Togo, afin de porter un regard particulier et de traiter les prêches radicaux dans des lieux de culte et dans les médias. Ce qui permettra d'opérationnaliser un mécanisme commun transfrontalier d'alerte précoce et d'intervention sur les facteurs et risques de radicalisation et d'extrémisme violent.

Les produits suivants permettront l'atteinte de ce résultat :

Produit 1.1 : des mécanismes endogènes inclusifs de dialogue, de prévention et de résolution des conflits communautaires sont fonctionnels et efficaces.

Produit 1.2 : l'Administration, les FDS et les populations de la zone coopèrent de façon efficace dans la prévention des conflits et de l'extrémisme violent et du radicalisme.

Produit 1.3 : des actions d'information, de sensibilisation et de communication sont menées pour un changement positif de comportement des populations face aux conflits et à l'extrémisme violent.

Produit 1.4 : un mécanisme transfrontalier d'alerte précoce et d'intervention sur les facteurs et risques de radicalisation et d'extrémisme violent est opérationnel.

**Résultat 2 : les populations les plus vulnérables, en particulier les jeunes et les femmes, sont appuyées pour renforcer leur résilience socio-économique dans les zones ciblées.**

Pour établir des bases de résilience, le projet envisage la création/amélioration des conditions économiques des populations à risque afin de les rendre moins vulnérables

au recrutement par des groupes extrémistes dans l'espace transfrontalier BBT en les occupant par des activités génératrices de revenus. A ce titre, le projet renforcera leurs capacités techniques et professionnelles en matière d'emploi et d'auto-emploi. Le projet s'emploiera à réaliser des actions qui permettent aux jeunes et aux femmes d'avoir un meilleur accès aux services sociaux de base de qualité, y compris à l'État civil et à la justice dans le but de diminuer les frustrations et les ressentis des jeunes vis-à-vis de l'administration publique. Regroupées, les actions contribueront à améliorer l'employabilité des jeunes, l'autonomisation des femmes et les conditions de vie des populations en général, et à minimiser la survenue de conflits communautaires et les risques de vulnérabilités pouvant être exploitées par les groupes extrémistes.

Produit 2.1. : les femmes et les jeunes sont plus autonomes à travers l'accès à la formation et le renforcement de leurs capacités à développer des activités génératrices de revenus et à améliorer leur employabilité.

Produit 2.2. : les populations des zones d'intervention, notamment les jeunes et les femmes, ont un meilleur accès à des services sociaux de base de qualité, y compris l'État civil et la justice.

### **Résultat 3 Les populations ont vu leur perception de l'insecurité réduite grâce à un environnement plus sûr.**

L'ambition à terme est de créer un environnement propice au raffermissement de la confiance mutuelle entre l'Administration, les FDS et les communautés locales pour une meilleure coopération dans le but d'améliorer la perception des populations des localités frontalières ciblées. Le renforcement de la confiance entre les trois entités nécessitera des actions visant à la fois les autorités administratives, les populations civiles locales et les FDS pour le développement d'actions conjointes et concertées entre les acteurs des trois pays ; des rencontres périodiques entre les autorités, les FDS et les populations civiles locales, des actions de sensibilisation, de formation et d'accompagnement des mécanismes de concertation existants. Toutes ces actions contribueront à renforcer la confiance et la coopération entre l'Administration, les communautés locales et les FDS ; ce qui minimiserait les failles par lesquelles les groupes extrémistes s'infiltreraient pour semer la discorde et étendre leur influence dans les trois pays. Des activités d'électrification de sites à grande insécurité pour les populations seront également initiées dans le double but d'une part, d'appuyer les autorités pour l'amélioration de la sécurisation des espaces mais aussi contribuer à améliorer la résilience des jeunes.

Produit 3.1 : la confiance mutuelle et la coopération entre les populations, les autorités et les FDS sont renforcées à travers des mécanismes de dialogue permanents.

Produit 3.2 : La perception des communautés de la sécurité des personnes et des biens dans les lieux publics à risques de l'espace BBT est améliorée grâce à l'éclairage public.

## Stratégie de mise en œuvre

*Comment le projet va répondre aux facteurs identifiés dans l'analyse de conflit dans la section 1 (cette section doit intégrer les questions d'égalité entre les sexes et prendre en compte les besoins spécifiques des jeunes).*

L'approche du Projet sera basée sur les principes (i) d'appropriation nationale, (ii) d'inclusion et de participation, (iii) de mise en œuvre à travers des opérations locales, (iv) de « Do no harm », (v) de création de synergies et de complémentarités entre les initiatives en cours et le projet.

Le principe d'appropriation nationale se traduira par l'alignement du projet aux buts poursuivis par les référentiels nationaux en matière du développement socioéconomique, aux politiques et programmes nationaux visant le renforcement de la résilience socioéconomique des populations et la réduction des fragilités et des vulnérabilités. C'est le cas, au Burkina Faso, du Programme d'Appui au Développement des Economies Locales (PADEL) et le Programme d'urgence pour le Sahel au Burkina Faso (PUS-BF). Au Togo, le projet s'appuiera sur les acquis du le Programme d'Urgence de Développement Communautaire (PUDC) afin de tirer les leçons de l'impact des programmes sur les communautés. A cet effet, un comité technique comprenant les points focaux du projet auprès des partenaires institutionnels (Ministères) et de mise en œuvre (ONGs locales), les agences bénéficiaires ainsi que les représentants des projets et programmes sera mis en place. Le comité aura la charge d'assurer un suivi régulier de la mise en œuvre en lien avec tous les acteurs et toutes les initiatives similaires et/ou complémentaires.

Elle se traduira aussi par l'implication des autorités administratives, coutumières, religieuses au niveau local et national dans l'espace BBT. Il en sera de même pour les OSC locales (ONG, associations), notamment les groupements de femmes et de jeunes. Cette implication se fera à toutes les étapes suivantes : la planification, la mise en œuvre et le suivi-évaluation.

Cette approche sera mise en œuvre en visant le partage d'expériences au niveau de l'expertise nationale et la promotion de la coopération sud-sud. Ainsi, les acquis des projets déjà mis en œuvre sur le terrain par l'OIM et d'autres partenaires seront capitalisés en vue de faciliter l'implémentation du présent projet et les capacités de pénétration et de mobilisation sociale.

Le principe d'inclusion et de participation se traduira par la valorisation des bonnes pratiques locales et endogènes, à travers l'implication active des populations locales, des leaders d'opinion, des autorités coutumières et religieuses, des organisations de femmes et de jeunes et des FDS. L'inclusion consistera à ne laisser personne pour compte, surtout les jeunes et les femmes. Durant tout le processus de mise en œuvre, la concertation sera permanente entre les parties prenantes afin que les besoins spécifiques des différents groupes d'acteurs soient pris en compte.

Dans un souci de renforcement des capacités et compte tenu de la situation sécuritaire parfois difficile dans certaines zones, le principe de mise en œuvre par des opérations locales est retenu. Il consiste à coopérer avec des partenaires locaux, comprenant les OSC, les leaders coutumiers, les organisations religieuses et les consultants recrutés localement. En effet, au regard de la situation sécuritaire et la nature sensible des projets de consolidation de la paix, cela requiert des opérateurs ayant une connaissance

spécifique de la zone et des dynamiques de conflits qui s'y manifestent avec une facilité d'accès à toutes les zones. C'est dans ce que le Conseil national des Jeunes du Burkina Faso (CNJ), l'Observatoire national des faits religieux (ONAFAR) avec leurs démembrements dans l'Est et le Centre-Est ainsi que la Plateforme des Organisations de la Société civile pour la Promotion de la Paix dans le Gulmu (POSC/PPG) du Burkina Faso sont de partenaires de mise en œuvre pour les actions de mobilisation sociale et de sensibilisation. Ces différents partenaires s'appuieront sur les leaders communautaires locaux afin d'assurer la mise en œuvre des activités dans les zones les plus inaccessibles, en coordination avec l'équipe de projet OIM qui sera présente à Fada. S'agissant des formations, la délocalisation dans les chefs-lieux de région sera utilisée comme stratégie afin de ne mettre ni le personnel, ni les bénéficiaires à risques.

Le principe de « Do no harm » (Ne pas nuire) signifie que la mise en œuvre du projet ne doit pas être source ou à l'origine de tensions supplémentaires. Elle doit se faire dans le respect de l'esprit d'une approche inclusive, participative et communautaire. La mise en œuvre du projet exploitera les différents ressorts locaux disponibles afin d'améliorer la confiance entre populations civiles, Administration et FDS .

Le principe de création de synergies et de complémentarités consistera à mettre l'accent sur un partenariat stratégique étroit avec les principaux PTF œuvrant dans les localités sélectionnées (Associations de femmes, de jeunes, les ONG nationales et internationales, les autres agences du SNU, les chefs traditionnels, les leaders religieux etc.). Le projet a été conçu en complémentarité aux actions déjà en cours de mise en œuvre dans la zone du, notamment le projet de sécurité communautaire et de cohésion sociale qui adresse déjà cette question de raffermissement des relations entre les populations et les FDS.

Il est en outre prévu de développer au courant du premier trimestre de la mise en œuvre du projet une stratégie de partenariat, qui mettra un accent sur le caractère régional/transfrontalier du projet.

- b) Fournir une **théorie du changement pour le projet** – expliquer le type de changement attendu par le projet et comment les interventions envisagées vont mener aux résultats et pourquoi ces interventions ont été choisies. Indiquez les hypothèses qui informent la théorie du changement.

(Note: Le changement peut se produire par le biais d'approches diverses et variées, par exemple la cohésion sociale peut être favorisée par le dialogue ou par les opportunités d'emploi ou la gestion conjointe des infrastructures. Comment avez-vous choisi votre approche de programmation et selon quelles hypothèses ?)

Ce projet se fonde sur la théorie du changement, qui présume que les causes des conflits et de l'extrémisme violent aux frontières du Burkina Faso, Togo et Bénin sont les suivantes :

- Un faible niveau de développement social et économique dans la zone d'intervention, qui s'illustre à la fois par des chiffres élevés de pauvreté et une provision de services sociaux insuffisante, alimentant ainsi les sentiments d'exclusion. Les femmes et les jeunes en sont les plus affectés ;
- Un manque de confiance persistant entre l'État et les citoyens en particulier les jeunes, combiné avec une faible collaboration entre les forces de défense et de sécurité et les communautés,

- La deperdition de confiance dans les mécanismes endogènes de prévention des conflits.

Le projet repose sur une hypothèse centrale selon laquelle, une action transfrontalière de type préventif pour répondre, de manière efficace aux défis spécifiques de la région BBT est un impératif dans le contexte actuel de la région. L'ampleur de la menace terroriste dans les trois pays est certes différenciée dans la mesure où le Burkina Faso subit des attaques meurtrières de manière régulière, mais le risque de propagation et de contagion, de part et d'autre des frontières est réel.

Par conséquent, la théorie du changement suppose que :

- si l'on renforce les mécanismes d'alerte précoce et de prévention des conflits dans les zones transfrontalières entre le BF/Bénin et Togo de manière inclusive et participative, et
- si, des mesures visant à renforcer la collaboration civilo-militaires sont mises en place, et
- si, dans la zone transfrontalière les jeunes et les femmes, et, plus largement, les communautés dont ils sont membres, qui sont exposés à un risque de conflit et d'extrémisme violent ont accès à d'autres moyens de subsistance et opportunités économiques leur permettant d'augmenter leurs revenus, et disposer des compétences leur permettant de participer aux décisions qui les concernent, à tous les niveaux ;

alors, les populations et les communautés ciblées seront plus résilientes face aux conflits et à l'extrémisme violent, dans la mesure où :

- les jeunes seront moins susceptibles d'être recrutés par des mouvements extrémistes et moins sensibles au discours de ces mouvements dès lors qu'ils seront économiquement autonomes, qu'ils disposeront d'outils de prévention et de gestion des conflits, et qu'ils pourront réellement participer aux mécanismes de gouvernance locale ainsi qu'à la prise de décisions à tous les niveaux.
- les populations seront dotées des compétences requises pour prévenir les conflits et l'extrémisme violent et pour les combattre, et contribueront ainsi efficacement à la consolidation de la paix dans les zones transfrontalières vulnérables ciblées ;
- les populations transfrontalières et les forces de sécurité seront à même de renforcer la paix grâce à un dialogue continu, et des enseignements tirés de la mise en œuvre des mécanismes d'alerte précoce et d'action rapide, et pourront remédier ensemble aux failles et carences de ces mécanismes ;

- c) **Cadre des résultats du projet**, indiquant tous les résultats attendus du projet, les produits, les activités, y compris les indicateurs de progrès, niveau de référence, cibles, (doit intégrer les questions d'égalité entre les sexes et prendre en compte les besoins spécifiques des jeunes). Annexe B à compléter – il n'est pas nécessaire de rajouter ici une explication narrative.

CF annexe

- d) Le **ciblage des bénéficiaires** et le **ciblage géographique** du projet – donnez la justification relative aux choix des zones d'intervention géographiques du projet, le nombre approximatif et les critères de sélection des bénéficiaires, le calendrier de mise en œuvre les activités, les mesures prises pour assurer la cohérence entre les résultats et toute autre information pertinente concernant l'approche de mise en œuvre (qui doit

intégrer les questions d'égalité entre les sexes et prendre en compte les besoins spécifiques des jeunes). Il n'y a pas besoin de répéter ici tous les produits et toutes les activités du projet qui sont dans le Cadre des résultats.

Le nombre total de bénéficiaires pour les trois pays atteint 35,020 personnes dont 16,870 femmes et 17,050 jeunes dont des filles et des garçons ; toute chose qui augmentera à terme le nombre total de Femmes bénéficiaires du projet.

Les bénéficiaires des micro-grants seront sélectionnées avec l'appui de la partie prenante nationale de chaque pays qui dispose de critères de sélection de personnes vulnérables. Ces critères de sélection pourront être revus d'accord parties pour prendre en compte la spécificité du projet et sa dimension Genre et Jeune.

Au Burkina Faso, le projet sera mis en œuvre dans six communes frontalières à fortes fragilités des provinces du Koulpélogo (Région administrative du Centre-est) et de la Kompienga (Région de l'Est). Il convient de relever que les localités ciblées entrent dans la zone de couverture de la stratégie d'extension du PUS-BF qui se veut être la réponse holistique du gouvernement Burkinabé en vue d'apporter une réponse adéquate à la crise sécuritaire après une analyse de fragilités et des besoins des populations vulnérables. Les six communes sont : Yargatenga, Sangha, Soudougui, Kompienga, Pama et Madjoari.

S'agissant des bénéficiaires, le projet profitera d'une manière générale aux populations des six communes estimées à 209 361 habitants en 2017 (Fichier villages du MATD, Mai 2017). Ils constituent les bénéficiaires indirectes. S'agissant des bénéficiaires directes, le tableau ci-dessous en donne un aperçu en attendant que l'étude de démarrage ainsi que les rencontres d'appropriation au niveau local permettent de mieux les identifier et affiner le ciblage. Les critères de vulnérabilité définis par le Ministère en charge de l'Action humanitaire seront pris en compte et au besoin ils seront améliorés.

| <b>Catégorie</b> | <b>Administrations centrales et déconcentrées</b> | <b>Collectivités territoriales</b> | <b>ONGs nationales et locales</b> | <b>Cible population</b> | <b>Femmes</b> | <b>Jeunes</b> |
|------------------|---|------------------------------------|-----------------------------------|-------------------------|---------------|---------------|
| <b>Nombre</b>    | <b>13</b>   | <b>08</b>                          | <b>04</b>                         | <b>2 800</b>            | <b>850</b>    | <b>850</b>    |

Au Bénin, le projet ciblera les localités de Matéri, Tanguiéta, Cobly, Boukoubé et Natitingou, situées dans la zone Nord-Ouest du pays. Plusieurs raisons expliquent le choix de ces localités. Il s'agit d'une part, de localités en proie à une pauvreté persistante et, d'autre part, de localités exposées aux risques liés à l'extrémisme et à la radicalisation du fait de l'absence ou presque d'actions visant la prévention des conflits et la consolidation de la paix. Ces localités sont également des points de jonctions transfrontalières avec le Burkina-Faso et le Togo.

En ce qui concerne les bénéficiaires, le projet profitera d'une manière générale aux populations des cinq communes évaluées à 442 529 habitants dont 216 338 hommes et 226 191 femmes (INSAE, 2016). Ces populations constituent les bénéficiaires indirectes. Par rapport aux bénéficiaires directs, l'étude de démarrage et les rencontres d'appropriation avec les communautés locales concernées par ce projet nous

permettront d'en donner la précision. En attendant, nous ciblons au moins 30 000 bénéficiaires directs dont au moins 15 000 femmes et 15 000 jeunes (des deux sexes confondus). le tableau ci-dessous donne un aperçu de la population cible visée.

| Communes concernées | Nombre d'arrondissements | Populations |          |         | ONGs locales et nationales | Populations cibles/bénéficiaires directs | Femmes | Jeunes |
|---------------------|--------------------------|-------------|----------|---------|----------------------------|--|--------|--------|
|                     |                          | Total       | Masculin | Féminin |                            |  |        |        |
| Boukoubé            | 7                        | 82 450      | 40 479   | 41 971  | 5                          | 30 000                                   | 15 000 | 15 000 |
| Matéri              | 6                        | 113 958     | 55 676   | 58 282  |                            |  |        |        |
| Cobly               | 4                        | 67 603      | 32 784   | 34 819  |                            |  |        |        |
| Tanguiéta           | 5                        | 74 675      | 36 431   | 38 244  |                            |  |        |        |
| Natitingou          | 9                        | 103 843     | 50 968   | 52 875  |                            |  |        |        |
| Toal                | 31                       | 442 529     | 216 338  | 226 191 | 5                          | 30 000                                   | 15 000 | 15 000 |

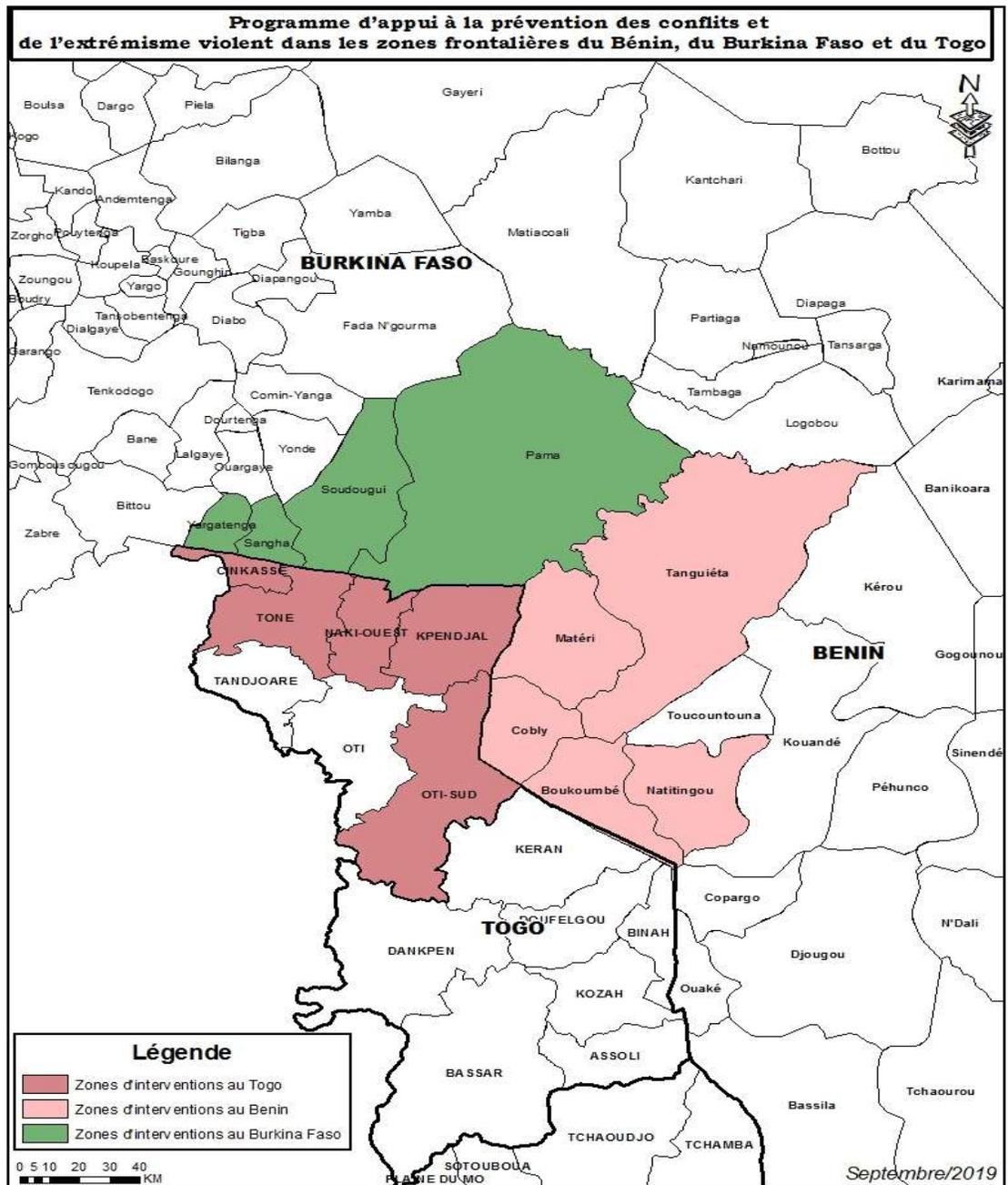
Au Togo, le projet sera mis en œuvre dans la région des savanes peuplée de 820 000 habitants selon les données du recensement général de 2010. Elle est frontalière avec le Burkina Faso et le Bénin. Sur la base de l'évaluation des besoins conduite en Juillet 2019, les communes ciblées se trouvent dans les préfectures de Cinkassé, Tone, Oti sud, Naki Ouest, Kpendjal, et agrègent le plus grand nombre de facteurs à risques, notamment ceux liés à des conflits récurrents susceptibles de conduire à l'extrémisme violent. Les activités de formation et sensibilisation du projet permettront de toucher le maximum de population. Au moins 50% de la population sera touché par les activités de sensibilisation aux lieux publiques et dans les médias. Au moins 100 jeunes et femmes seront formés en entrepreneuriat et accompagnés pour la mise en place d'activités économiques ou l'insertion dans un secteur professionnel. L'approche genre intégrée dans le projet permettra de s'assurer de la participation des femmes à toutes les activités en tant qu'actrices et bénéficiaires.

Au moins 500 personnes (30% de jeunes et 30% femmes ) vont bénéficier de l'établissement d'actes d'état civil et de cartes nationale d'identité.

De façon global, le chiffre global des bénéficiaires de toutes les actions du projet se présente comme suit.

| Préfectures ciblées | Nombre de communes | Populations totales | Populations cibles directes | Femmes | Jeunes |
|---------------------|--------------------|---------------------|-----------------------------|--------|--------|
| OTI                 | 2                  | 820 000             | 2000                        | 1020   | 1200   |
| OTI SUD             | 2                  |                     |                             |        |        |
| TONE                | 4                  |                     |                             |        |        |

|                |   |  |  |  |  |
|----------------|---|--|--|--|--|
| CINKASSE       | 2 |  |  |  |  |
| KPENDJAL       | 2 |  |  |  |  |
| KPENDJAL OUEST | 2 |  |  |  |  |
| TANDJOARE      | 2 |  |  |  |  |



### III. Gestion du projet et coordination (4 pages max)

- a) **Organisations bénéficiaires et partenaires de mise en œuvre** – indiquez les agences bénéficiaires directes et leurs partenaires de mise en œuvre (internationaux et locaux), clarifier qui est l'agence chef de file, et expliquer ces choix, sur base des mandats, expertise, connaissance du terrain local, et capacités existantes. Veuillez remplir le tableau ci-bas pour chaque organisation bénéficiaire du projet.

Au Burkina Faso, l'Organisation internationale pour les Migrations (OIM) est l'agence du Système des Nations Unies au Burkina récipiendaire du projet. Grâce à sa grande expérience et expertise dans les domaines de la mobilité transfrontalière au niveau global et en Afrique de l'Ouest, l'OIM contribue à travers plusieurs projets dont des projets PBF à réduire les conflits entre les communautés au niveau national, régional et transfrontalier. Elle a aussi une expérience dans l'entrepreneuriat des femmes et des jeunes à travers des activités génératrices des revenus et à impliquer davantage les jeunes et les femmes dans le processus de prise de décision au niveau local. Dans ce cadre, elle œuvre à restaurer la confiance entre les membres des communautés, les populations vulnérables et les autorités locales, et à jeter les bases de solutions viables à long terme, d'une paix pérenne et d'un développement humain durable. En outre, l'OIM a aussi développé une longue et riche expérience dans les domaines de la consolidation de la paix et de la stabilisation communautaire par le renforcement des capacités des communautés locales à prévenir et résoudre les conflits communautaires.

Le gouvernement du Burkina Faso à travers les départements sectoriels parties prenantes à l'élaboration sera mis à contribution pour l'implémentation du projet. Au regard du focus du projet, les départements en charge de la prévention et de la résolution des conflits communautaires, de la cohésion sociale et de la lutte contre le radicalisme et l'extrémisme violent avec l'appui de ceux en charge des droits humains, de l'emploi des jeunes et des femmes assureront la tutelle technique du projet.

Des organisations de la société comme le Conseil national des Jeunes (CNJ), l'Observatoire nationale des Faits religieux (ONAFAR) et la Plateforme des Organisations de la Société civile pour la Promotion de la Paix dans le Gulmu (POSC/PPG) et une ONG de la région du Centre-Nord, seront mises à contribution comme partenaires de mise en œuvre.

Les ONGs locales seront mises à contribution dans le but d'une part, de faciliter l'adhésion et l'appropriation du projet par les communautés des zones d'intervention dans une dynamique de transfert de savoir et de savoir-faire, et d'autre part, pour permettre de mitiger les risques au regard du contexte sécuritaire qui pourrait empêcher le déploiement de Staff sur le terrain. Dans ce cas de figure, une contractualisation avec les ONGs locales, le renforcement de leurs capacités opérationnelles surtout en matière de gestion des finances et un suivi régulier, permettra la mise en œuvre effective du projet dans toutes les localités d'intervention.

Au Togo, le PNUD et l'OIM sont les récipiendaires directs du projet. Le PNUD est l'agence lead du projet conjoint de prévention des conflits, en cours financé par le PBF. Le portfolio du PNUD au Togo, comprend un paquet d'interventions en lien avec la consolidation de la paix et la cohésion sociale, qui a servi de catalyseur dans la mise en place d'un programme d'infrastructure de paix. Au niveau global, le PNUD est reconnu comme innovateur dans la redéfinition d'une approche de développement du phénomène de l'extrémisme violent et contribue à la compréhension du phénomène de

l'extrémisme violent, par le biais de recherches solides, notamment avec la publication intitulée « *Sur les chemins de l'extrémisme violent en Afrique : moteurs, dynamiques et éléments déclencheurs* », basé sur 2 ans d'interviews avec des recrues appartenant aux groupes extrémistes les plus meurtriers du continent africain.

Le PNUD va tirer profit d'une part des réalisations du projet de prévention des conflits et de dialogue communautaires ainsi que du projet de plateforme de dialogue communautaire pour la cohésion sociale. Il, compte poursuivre le renforcement des comités locaux de paix en étroite collaboration avec la HCRRUN. Le lancement du comité national de prévention et de lutte contre l'extrémisme violent, et par la suite des comités locaux (par préfectures et communes) offrira une opportunité au PNUD de collaborer avec le Ministère en charge de la sécurité et de la protection civile pour initier une planification stratégique, des actions de sensibilisation auprès des populations de la région des savanes.

Dans les trois pays, l'UNREC apportera un appui technique sur les questions liées à l'analyse sécuritaire dans la région et proposera une grille d'analyse et de lecture des relations civilo-militaire, à la lutte contre la prolifération et le trafic illicite des armes ainsi qu'à la sécurité physique et à la gestion efficace des stocks d'armes et munitions des Forces de Défense et Sécurité déployées aux postes frontières et dans les zones d'intervention du projet dans les trois pays afin de prévenir leur pillage/détournement au profit des groupes extrémistes et autres acteurs non-étatiques. Le Centre, reconnu pour ses 33 années d'interventions et de son accompagnement des cinquante quatre Etats membres de la Région Afrique en matière de contrôle des armes, désarmement et éducation à la paix, s'appuyera notamment sur les résultats d'études déjà menées et les acteurs nationaux tels que les Commissions Nationales de Lutte contre les ALPC dans les différents pays de la sous-région ouest africaine

Au Bénin, le projet sera piloté par le PNUD et l'OIM puis mis en œuvre sur le plan opérationnel avec les structures nationales clés comme :

1. l'Agence Nationale de Gestion Intégrée des Espaces Frontaliers (ABeGIEF) du MISP
2. la Commission Nationale de Lutte contre la Radication et l'Extrémisme Violent (CNLCREVT) du Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité Publique (MISP),
3. la Commission Nationale de Lutte contre la Prolifération des Armes Légères (CNLPAL) du MISP,
4. la Direction de l'Emigration et de l'Immigration (DEI) du MISP,
5. la Direction de la Sécurité Publique du MISP,
6. l'Agence Nationale de Protection Civile (ANPC) du MISP,
7. la Coalition Nationale pour la Paix.

Un comité de pilotage (COPIL) sera mis en place pour accompagner la mise en œuvre des activités.

| <b>Organisation bénéficiaire</b> | <b>Budget total dans l'année précédente</b> | <b>Sources principales du budget (donateurs etc)</b> | <b>Emplacement des bureaux dans le pays</b> | <b>Nombre de personnel existant (et combien dans les zones du projet)</b> | <b>Experts techniques existants pertinents au projet</b> |
|----------------------------------|---|--|---|---|--|
|                                  |   |  |   |   |  |

|                   |                                |  |  |   |  |
|-------------------|--------------------------------|--|--|---|--|
| OIM Burkina       | 7.8 M                          | TF-UE, USA, PBF, CERF, DFID, Belgique, Italie, IDF (Fonds propres) | Ouagadougou<br>Tenkodogo<br>Dori<br>Kaya<br>Ouahigouya<br>Fada | 79 staffs dont 10 sur le terrain dans la zone du projet (centre Est)                              | 5 experts consolidation de la paix, 2 experts suivi évaluation   |
| <b>PNUD Bénin</b> | 14.5 M                         | Fonds propres (TRAC1 et TRAC 2), FEM, GEF et Japon.                | Cotonou  | 48 staffs au sein du Bureau sans les VNU et les staffs de projets bénéficiant de l'appui du PNUD. | Le Team Leader de l'Unité Gouvernance, un expert en droits humains, un PDA en appui depuis 4 mois et à cheval entre le PNUD et la coordination du SNU.         |
| <b>OIM Bénin</b>  | 90 000 (2018) / 523,000 (2019) | Fonds de l'OIM pour le développement, Ambassade du Canada          | Cotonou  | 3   | 1 équipe Urgences et Post-Crises basé au RO Dakar puis 1 PM basé à Accra   |
| <b>PNUD Togo</b>  | 15 M (2018)                    | Fonds Propre : TRAC1 et TRAC 2, FEM, PBF,                          | Lomé   | 61 (0 dans la zone du projet)   | Cellule PBF existante (3 staffs dont un coordonnateur, un expert et un assistant administratif et financier)<br>Chargé de programme Gouvernance (1)<br>PDA (1) |
| <b>OIM Togo</b>   | 160,000 (2018)                 | Fonds de l'OIM pour le développement, PRM, Ambassade du Canada     | Lomé   | 2   | 1 équipe Urgences et Post-Crises basé au RO Dakar puis 1 PM basé à Accra   |

b) **Gestion du projet et coordination** – présenter l'équipe de mise en œuvre du projet, y compris les postes et rôles, et indiquer quels postes seront financés par le projet, et le

pourcentage du budget total. Expliquer la coordination envisagée pour le projet et les mécanismes de contrôle, y compris le lien avec le Secrétariat PBF s'il existe. Remplissez l'**annexe C** : liste de vérification pour le lancement du projet et veuillez attacher les TDRs pour les postes principaux du projet.

**Pays Lead : Togo**

**Agence Lead : OIM**

**Un comité d'orientation et de concertation transfrontalier** composé de représentants des ministères, des agences des Nations Unies, des donateurs et d'organisations de la société civile sera constitué afin de superviser le projet et d'orienter la réalisation des objectifs fixés dans le descriptif du projet. Le Togo, pays lead, assure la coordination de ce mécanisme. Ce comité sera composé comme suit :

Pour le compte du Togo : le Coordonnateur Résident du SNU Togo, les chefs d'agences du PNUD et de l'OIM, le Ministre de la Sécurité et de la protection civile du Togo, le Ministre de l'action sociale, de la promotion de la femme et de l'alphabétisation, le Ministre du Développement à la base, de l'artisanat, de la jeunesse et de l'emploi des jeunes

Pour le compte du Burkina Faso : La Coordinatrice Résidente du SNU BF, le chef d'agence OIM, le Ministre de l'Economie, des Finances et du Développement (MINEFID), le Ministre de l'administration territoriale, de la Décentralisation et de la Cohésion sociale du Burkina Faso (DGPCS et SP-CNF) et un représentant des trois ONGs partenaires.

le Coordonnateur Résident du SNU Bénin, le Représentant Résident du PNUD, un représentant de l'OIM, un représentant de l'Agence Béninoise de Gestion Intégrée des Espaces Frontaliers (ABeGIEF), le Ministre de l'Intérieur et de la Sécurité Publique, le Ministre de la Défense Nationale, un représentant de la Coalition Nationale pour la Paix, un représentant du Secrétariat Permanent de la Commission Nationale de Lutte Contre la Radicalisation, l'Extrémisme Violent et le Terrorisme.

Les réunions du comité de pilotage du projet, au niveau stratégique, auront lieu tous les six mois et vont alterner entre les 3 pays. Les réunions en face à face sont préférées, en particulier au démarrage, à mi parcouret et à la clôture du projet, bien que des réunions virtuelles puissent être utilisées si nécessaire.

Ce comité qui aura pour fonction de prendre des décisions stratégiques pourra autoriser toute modification substantielle des plans trimestriels adoptés et atténuer les problèmes qui pourraient survenir entre les organisations d'exécution du projet et les organisations extérieures. Le comité fixe une orientation en vue d'améliorer les performances du projet et joue un rôle essentiel dans l'évaluation finale en validant le processus d'évaluation et le rapport y afférent. Il se réunit au moins deux fois par an. Des réunions supplémentaires peuvent être organisées si nécessaire. Ce comité jouera également un rôle crucial en proposant une sensibilisation de haut niveau aux enseignements à tirer du projet

En sus de l'organe transfrontalier, chaque pays mettra en place comité dont l'appellation est fonction du pays . Cet organe a un rôle de coordination au niveau national en lien avec les directives et orientations du comité transfrontalier. Il se réunit une fois par semestre pour passer en revue les actions du projet et préparer les rencontres du comité transfrontalier. Dans les trois pays, le comité mentionné plus haut accompagnera la mise en œuvre comme structure de coordination et de suivi de mise en œuvre des actions du projet.

Les aspects techniques et de supervision , au quotidien du projet seront assurés par les comités au niveau national. Des unités techniques au niveau national se chargeront de la transmission, de manière régulière d'informations permettant un pilotage stratégique par le comité transfrontalier. Tous les éléments de nature politique, sécuritaire et de risques majeurs, de nature à compromettre une mise en œuvre efficace du projet seront portés à l'attention du comité transfrontalier

La coordination du projet au Burkina Faso est assurée par le Comité Conjoint d'Orientation (CCO) du portefeuille. Le Comité Conjoint d'Orientation est chargé de donner l'orientation stratégique dans la mise en œuvre des programmes de réponse assurant aussi une coordination qui permet de faire des synergies avec les autres actions du gouvernement et des partenaires. Il est l'organe de décision concernant la cohérence et l'assurance qualité dans la mise en œuvre des projets et programmes. Le comité, adapté au contexte du Burkina Faso, se situe également dans un cadre global de coordination du PUS-BF et aligné aux dispositions prises par l'Assemblée générale des Nations Unies portant création du PBF en date du 22 août 2006 (A/60/984). Le Comité Conjoint d'Orientation est co-présidé par le Ministre de l'Économie, des Finances et du Développement, représentant le Gouvernement et la Coordinatrice Résidente du Système des Nations Unies au Burkina Faso. Dans le cadre de la mise en œuvre de ce projet, les sessions du CCO pourront être ouvertes aux Ministres de la Jeunesse et de la Promotion de l'Entreprenariat des Jeunes (MJPEJ), de l'Administration Territoriale, de la Décentralisation et de la Cohésion sociale (MATDC), Droits Humains et de la Promotion Civique (MDHPC) et de la Femme, de la Solidarité nationale, de la Famille et de l'Action humanitaire.

La gestion opérationnelle du projet au Burkina Faso sera assuré par l'OIM avec un/e Coordinateur/riche de projet international dédié/e basé/e à Ouagadougou, et trois équipes de terrain, une pour chaque pays basée dans la zone d'intervention prévue, et chacune composée d'un/e Assistant/e de Projet Senior, et de deux Assistants de Projets. La coordination du projet au Burkina Faso est assurée par le Comité Conjoint d'Orientation (CCO) du PBF et par des unités de coordination régionale adossées au CCO. Le Comité Conjoint d'Orientation est chargé de donner l'orientation stratégique dans la mise en œuvre des programmes de réponse assurant aussi une coordination qui permet de faire des synergies avec les autres actions du gouvernement et des partenaires. Il est l'organe de décision concernant la cohérence et l'assurance qualité dans la mise en œuvre des projets et programmes. Le comité, adapté au contexte du Burkina Faso, se situe également dans un cadre global de coordination du PUS-BF et aligné aux dispositions prises par l'Assemblée générale des Nations Unies portant création du PBF en date du 22 août 2006 (A/60/984). Le Comité Conjoint d'Orientation est co-présidé par le Ministre de l'Économie, des Finances et du Développement, représentant le Gouvernement et la Coordinatrice Résidente du Système des Nations

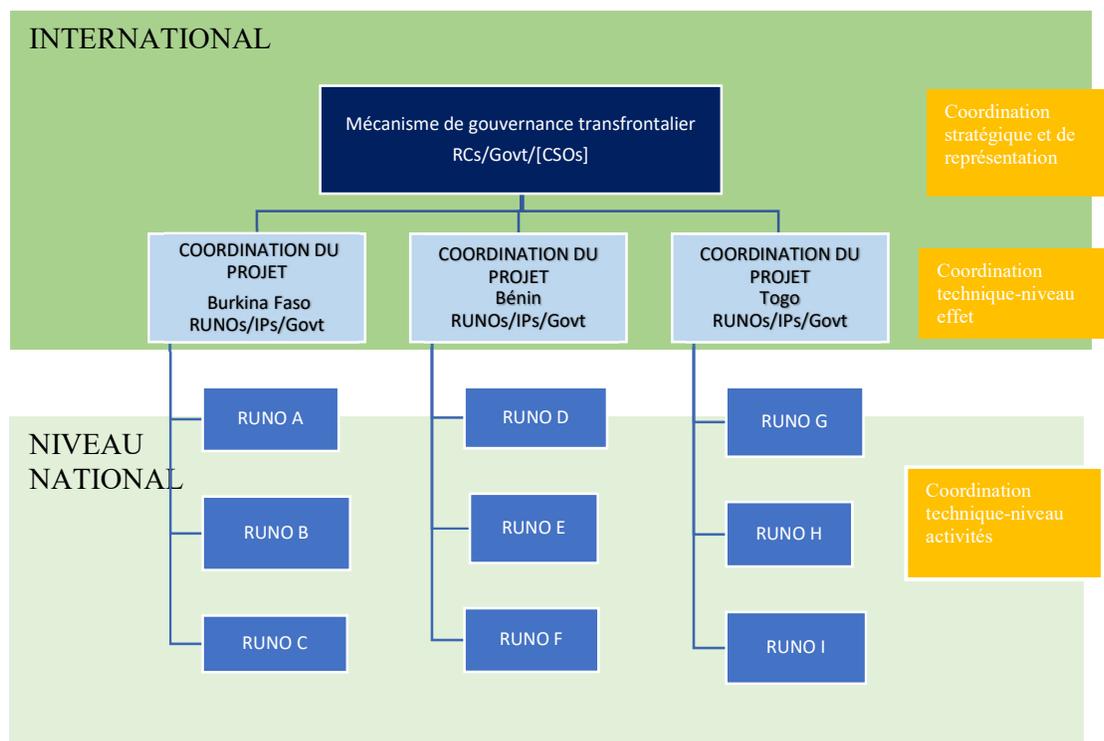
Unies au Burkina Faso. Dans le cadre de la mise en œuvre de ce projet, les sessions du CCO pourront être ouvertes aux Ministres de la Jeunesse et de la Promotion de l'Entreprenariat des Jeunes (MJPEJ), de l'Administration Territoriale, de la Décentralisation et de la Cohésion sociale (MATDC), Droits Humains et de la Promotion Civique (MDHPC) et de la Femme, de la Solidarité nationale, de la Famille et de l'Action humanitaire. Les unités de coordination régionales sont basées à Fada et à Tenkodogo. Ils travailleront en étroite collaboration avec les cadres régionaux de dialogue sous la supervision du Gouverneur. Ces organes sont chargés du suivi de proximité des activités du projet sur le terrain. Les sessions de ces cadres seront élargies aux antennes locales de l'OIM et des conseils régionaux de jeunesse du Centre-Est et l'Est. Le comité technique composé des points focaux des acteurs étatiques à savoir ici les points focaux désignés des ministères techniques porteurs du projet (Cohésion sociale, droits humains, femme et solidarité nationale, Administration territoriale et Décentralisation, et Jeunesse), la coordination nationale du programme d'urgence pour le Sahel (PUS-BF), l'agence d'exécution du projet (OIM), l'ONAFAR et le Conseil national de la jeunesse sera mis en place au niveau central pour suivre mensuellement l'évolution du projet. Ledit comité rend compte au CCO. Il est présidé par l'agence d'exécution.

Au Togo, afin de maximiser les gains d'efficacité, le projet sera piloté par l'unité de coordination PBF existante, basé à Lomé, qui sera renforcée par la mise à disposition d'une expertise en suivi et évaluation et un chargé de projet basé à Dapaong dans la région des savanes.

La coordination nationale du projet sera alignée au projet PBF/IRF existant et ses mécanismes déjà opérationnels (co-présidence par le Coordonnateur Résident le Ministre en charge de la planification) qui comprend les acteurs pertinents du projet transfrontalier : Ministère de la sécurité et de la protection civile, le HCRRUN, le Ministère des droits de l'homme pour la partie gouvernementale, ainsi que le WANEP, l'Université de Kara. D'autres institutions seront associées à savoir le Groupe de travail, femmes, jeunes, paix et sécurité en Afrique de l'Ouest et du Sahel initié par UNOWAS ainsi que le conseil national de la jeunesse.

Dans les trois pays, le COPIL mentionné plus haut accompagnera la mise en œuvre comme structure de coordination et de suivi de mise en œuvre des actions du projet.

Le projet transfrontalier soumettra un seul rapport de projet contenant les informations compilées de toutes les agences participantes et de tous les trois pays. La responsabilité de l'établissement du rapport est confiée au Pays Lead (Togo) pour le cycle complet du projet. Le projet soumettra un rapport d'avancement du projet (juin et novembre) et un rapport de fin de projet couvrant toute la durée du projet. Le projet fournira également une mise à jour sur la réalisation des indicateurs clés au niveau des résultats et des produits. Les réunions de coordination conjointes de suivi et d'évaluation et les visites conjointes de suivi et d'évaluation seront alignées sur le calendrier de rapport afin de garantir la disponibilité de données consolidées



- c) **Gestion du risque** – identifier le niveau de risque pour la mise en œuvre du projet et établir une liste des risques spécifiques en indiquant la manière dont ils seront mitigés, y compris l’approche proposée pour mettre à jour les risques et l’ajustement des activités du projet. Inclure le principe “ne pas nuire” et de mitigation des risques.

| <i>Type de risque</i> |                  | <i>Risque</i>   | <i>Impact</i> | <i>Probabilité</i> | <i>Mesures de mitigation</i>  |
|-----------------------|------------------|---|---------------|--------------------|---|
| <i>Nature</i>         | <i>Catégorie</i> |   |               |                    |   |
| Politique             | Externe          | Instabilité sociopolitique                            | Faible        | Moyen              | Promouvoir la bonne gouvernance et le dialogue social et politique  |
|                       | Externe          | Instabilité institutionnelle                          | Moyen         | Elevé              | Promouvoir la bonne gouvernance et le dialogue social   |
|                       |                  | Dégradation des relations politiques entre les 3 pays | Moyen         | Faible             | Appel à la contribution des autorités régionales et nationales pour la mise en œuvre des mécanismes de concertation et de dialogue entre les deux pays. |

|                 |                    |   |       |        |   |
|-----------------|--------------------|---|-------|--------|---|
| Financier       | Interne            | Retard dans le décaissement des tranches  | Moyen | Faible | Améliorer les capacités d'absorption et alléger les procédures administratives  |
| Sécuritaire     | Externe            | Incidents sécuritaires caractérisés par des attaques à main armée, des enlèvements et assassinats ciblés, conflits communautaires | Elevé | Moyen  | Surveillance systématique des menaces sécuritaires, y compris les violences intra-communautaires potentielles, aux frontières nationales et transfrontalières et leur impact potentiel sur le Projet pour s'assurer que les mesures d'atténuation soient prises en temps opportun. Les leaders d'opinion et les ONG seront invités par le Comité de Pilotage à l'intérieur du pays pour une analyse de la situation lorsque des signes d'agitation apparaissent.<br><br>Contacts réguliers avec les autorités et leaders communautaires sur place qui pourront anticiper et appuyer la re-priorisation si nécessaire des interventions. |
| Environnemental | Externe            | Catastrophes naturelles   | Elevé | Moyen  | Améliorer le système d'alerte précoce et renforcer les mécanismes de gestion des crises   |
| Opérationnel    | Externe            | Faible engagement des autorités locales   | Moyen | Faible | Plaidoyer et implication tout le long du cycle du projet  |
|                 | Externe            | Non adhésion des populations  | Elevé | Moyen  | Sensibilisation et mobilisation sociale ainsi qu'une implication tout au long du projet   |
|                 | Interne et externe | Manque de synergie/coordination   | Moyen | Moyen  | Mettre en place un cadre de coordination/groupe de travail  |
| Réputationnel   | Externe            | Violations des droits humains   | Moyen | Moyen  | Formation/sensibilisation (IEC) sur le respect des droits humains   |

d) **Suivi / évaluation** – Quelle sera l'approche de suivi / évaluation du projet, y compris l'expertise en suivi / évaluation de l'équipe et les moyens et la chronologie pour

l'analyse des données. Inclure le détail du budget alloué au suivi / évaluation, y compris pour la collecte de données de base et les données de fin de projet, et pour l'évaluation indépendante, et un calendrier approximatif du suivi / évaluation. Allouer au minimum 5 à 7% du budget du projet aux activités de suivi / évaluation, y compris les fonds adéquats.

Dans le cadre de la mise en oeuvre du projet, un cadre de résultats commun pour tous les pays sera mis au point, décrivant les résultats, les produits et les activités. Sur la base du cadre de résultats commun, un plan de suivi commun pourra être élaboré, identifiant les indicateurs appropriés, les moyens de vérification et le calendrier de la collecte des données. L'approche participative sera privilégiée pour tous les acteurs du projet aux activités de suivi et évaluation.

Dans le cadre de la gestion du Projet, une attention particulière sera portée au suivi évaluation et à l'utilisation efficace et efficiente des ressources affectées au Projet conformément à la Gestion axée sur les résultats. Pour une mise en oeuvre efficace du projet et conformément à la matrice des résultats, une situation des indicateurs est à élaborer de même qu'un plan de suivi-évaluation. L'étude de base servira à établir le niveau des indicateurs de la matrice des résultats en début de projet. Le plan de suivi décrivant la méthodologie de S&E de la mise en oeuvre du projet, les responsabilités, le budget et les échéances.

Le Projet assurera la mise en place d'un dispositif de suivi et évaluation du projet au niveau central. L'équipe de terrain assurera la remontée des informations au niveau central. Le suivi-évaluation devra accorder une attention particulière : i) à l'efficacité dans la mise en oeuvre du projet ; ii) à l'efficacité des actions entreprises et la qualité des résultats annuels et finaux ; iv) à la documentation des bonnes pratiques.

Les rapports de suivi du projet sont établis semestriellement et consolidés par le pays lead.

Une évaluation indépendante sera réalisée à la fin du projet. Cette évaluation permettra d'analyser les résultats du projet dans son ensemble, en examinant leur pertinence et les effets sur les bénéficiaires, de tirer les enseignements des actions menées et des résultats obtenus, de proposer aux parties prenantes les actions à entreprendre pour consolider et développer les acquis du projet. Cette évaluation des résultats et des impacts préliminaires du projet sera effectuée par une équipe d'experts indépendants. Les ressources de suivi évaluation sont établies au moins à 7 % du budget, non compris la prise en charge du responsable S&E afin de couvrir de manière satisfaisante les besoins liés à cette fonction importante du projet.

- e) **Stratégie de fin de projet / durabilité** – Expliquez la stratégie de sortie du projet et comment le projet clôturera ses activités, y compris les mesures de la durabilité, des accords avec d'autres bailleurs de fonds pour une mobilisation des ressources, et indiquer les activités qui n'auront plus besoin de financement. S'il est prévu que d'autres bailleurs de fonds soutiennent le projet à sa conclusion, expliquez comment le projet assurera ce soutien de manière pro-active dès le début du projet. Le cas échéant, quel sont les liens avec des plateformes ou partenariats existants ?

Les activités du projet seront mises en oeuvre en développant le transfert de compétences aux acteurs nationaux et locaux. A travers une approche basée

essentiellement sur la formation et la mise en œuvre par les acteurs locaux, le projet jette les bases pour assurer une pérennité des actions concourant à la durabilité des liens consolidés entre tous les acteurs impliqués. Dans ce même esprit, l'appropriation et la participation des institutions gouvernementales et des autres acteurs sont instituées comme principes cardinaux dans le cadre de la mise en œuvre du projet. Par ailleurs, l'ancrage du suivi des projets dans les mécanismes de coordination existants prenant en compte les ministères sectoriels et les Collectivités territoriales reste un atout majeur pour assurer la continuité des actions qui seront déployées. La bonne communication et le bon suivi/évaluation du projet/des initiatives contribuera à susciter l'intérêt d'autres bailleurs qui pourront éventuellement mettre à disposition des financements pour un repiquage du projet.

Au Togo, une analyse préliminaire des acteurs actifs dans la zone d'intervention, a permis d'identifier les partenaires techniques financiers avec lesquels le projet va collaborer. Parmi ceux-ci, on peut mentionner l'Union Européenne, les Etats Unies d'Amérique, qui ont lancé des initiatives de petite échelle dans la zone d'intervention. Une mission conjointe dans la zone d'intervention avec les PTF en juillet 2019, a permis de faire, ensemble, une analyse de la situation et des principaux défis sécuritaires et de prévention de conflits.

Au Bénin, en dehors des structures nationales, seront également associés les partenaires techniques et financiers intervenant dans le domaine. Il s'agit notamment de l'Union Européenne, des Etats Unis, de la France, du Japon et des Pays Bas. La mise en œuvre des activités identifiées se fera en synergie avec ces partenaires de façon à éviter des doublons. Par ailleurs, il convient de mentionner que, en concertation avec le Gouvernement, le PNUD Bénin avait prévu dans son Document de Programme Pays 2019-2023 la conception et la mise en œuvre d'initiatives visant à prévenir et à lutter contre l'extrémisme violent. Ceci montre l'existence de passerelles pour le passage à l'échelle par le PNUD du présent projet dès sa clôture en 2021.

Au Burkina Faso, L'Ambassade des Etats Unis mène actuellement une évaluation des partenariats en cours en lien avec le PADEL et le PUS-BF et montre un grand intérêt pour les actions menées par l'OIM.

#### **IV. Budget du projet**

À toutes fins utiles, veuillez fournir une brève justification du budget proposé, indiquer les choix effectués lors de la préparation du budget, en particulier pour le personnel, les voyages, ou tout autre soutien indirect du projet afin de mettre en évidence l'approche visant l'optimisation des ressources (value for money).

Indiquez clairement en combien de tranches le budget sera transféré et quelles sont les conditions pour le transfert de la deuxième tranche ou d'une tranche suivante. L'approche standard consiste en deux tranches pour les bénéficiaires de l'ONU et trois pour les bénéficiaires qui ne sont pas les agences de l'ONU. La deuxième tranche requiert que le projet ait dépensé ou engagé au moins 75% du budget de la tranche préalable et que les rapports PBF dus au cours de la période écoulée aient été soumis. Des tranches ou des conditions supplémentaires peuvent être ajoutées en fonction du contexte du projet, de la capacité de mise en œuvre et du niveau de risque.

Remplissez les deux tableaux du budget en annexe D (document Excel à part).

## **Annex A.1: Project Administrative arrangements for UN Recipient Organizations**

*(This section uses standard wording – please do not remove)*

The UNDP MPTF Office serves as the Administrative Agent (AA) of the PBF and is responsible for the receipt of donor contributions, the transfer of funds to Recipient UN Organizations, the consolidation of narrative and financial reports and the submission of these to the PBSO and the PBF donors. As the Administrative Agent of the PBF, MPTF Office transfers funds to RUNOS on the basis of the signed Memorandum of Understanding between each RUNO and the MPTF Office.

### **AA Functions**

On behalf of the Recipient Organizations, and in accordance with the UNDG-approved “Protocol on the Administrative Agent for Multi Donor Trust Funds and Joint Programmes, and One UN funds” (2008), the MPTF Office as the AA of the PBF will:

- Disburse funds to each of the RUNO in accordance with instructions from the PBSO. The AA will normally make each disbursement within three (3) to five (5) business days after having received instructions from the PBSO along with the relevant Submission form and Project document signed by all participants concerned;
- Consolidate the financial statements (Annual and Final), based on submissions provided to the AA by RUNOS and provide the PBF annual consolidated progress reports to the donors and the PBSO;
- Proceed with the operational and financial closure of the project in the MPTF Office system once the completion is completed by the RUNO. A project will be considered as operationally closed upon submission of a joint final narrative report. In order for the MPTF Office to financially closed a project, each RUNO must refund unspent balance of over 250 USD, indirect cost (GMS) should not exceed 7% and submission of a certified final financial statement by the recipient organizations’ headquarters);
- Disburse funds to any RUNO for any costs extension that the PBSO may decide in accordance with the PBF rules & regulations.

### **Accountability, transparency and reporting of the Recipient United Nations Organizations**

Recipient United Nations Organizations will assume full programmatic and financial accountability for the funds disbursed to them by the Administrative Agent. Such funds will be administered by each RUNO in accordance with its own regulations, rules, directives and procedures.

Each RUNO shall establish a separate ledger account for the receipt and administration of the funds disbursed to it by the Administrative Agent from the PBF account. This separate ledger account shall be administered by each RUNO in accordance with its own regulations, rules, directives and procedures, including those relating to interest. The separate ledger account shall be subject exclusively to the internal and external auditing procedures laid down in the financial regulations, rules, directives and procedures applicable to the RUNO.

Each RUNO will provide the Administrative Agent and the PBSO (for narrative reports only) with:

| Type of report                      | Due when    | Submitted by   |
|-------------------------------------|-------------|--|
| Semi-annual project progress report | 15 June     | Convening Agency on behalf of all implementing organizations and in consultation with/ quality assurance by PBF Secretariats, where they exist |
| Annual project progress report      | 15 November | Convening Agency on behalf of all implementing organizations and in  |

|   |  |  |
|---|--|--|
|   |  | consultation with/ quality assurance by PBF Secretariats, where they exist   |
| End of project report covering entire project duration  | Within three months from the operational project closure (it can be submitted instead of an annual report if timing coincides) | Convening Agency on behalf of all implementing organizations and in consultation with/ quality assurance by PBF Secretariats, where they exist |
| Annual strategic peacebuilding and PBF progress report (for PRF allocations only), which may contain a request for additional PBF allocation if the context requires it | 1 December   | PBF Secretariat on behalf of the PBF Steering Committee, where it exists or Head of UN Country Team where it does not.                         |

#### Financial reporting and timeline

| Timeline  | Event  |
|---|--|
| <b>30 April</b>   | Annual reporting – Report <b>Q4 expenses</b> (Jan. to Dec. of previous year) |
| <b><i>Certified final financial report to be provided by 30 June of the calendar year after project closure</i></b> |  |

UNEX also opens for voluntary financial reporting for UN recipient organizations the following dates

|                   |  |
|-------------------|--|
| <b>31 July</b>    | Voluntary Q2 expenses (January to June)      |
| <b>31 October</b> | Voluntary Q3 expenses (January to September) |

Unspent Balance exceeding USD 250, at the closure of the project would have to be refunded and a notification sent to the MPTF Office, no later than six months (30 June) of the year following the completion of the activities.

#### **Ownership of Equipment, Supplies and Other Property**

Ownership of equipment, supplies and other property financed from the PBF shall vest in the RUNO undertaking the activities. Matters relating to the transfer of ownership by the RUNO shall be determined in accordance with its own applicable policies and procedures.

#### **Public Disclosure**

The PBSO and Administrative Agent will ensure that operations of the PBF are publicly disclosed on the PBF website (<http://unpbf.org>) and the Administrative Agent's website (<http://mptf.undp.org>).

## **Annex A.2: Project Administrative arrangements for Non-UN Recipient Organizations**

*(This section uses standard wording – please do not remove)*

### **Accountability, transparency and reporting of the Recipient Non-United Nations Organization:**

The Recipient Non-United Nations Organization will assume full programmatic and financial accountability for the funds disbursed to them by the Administrative Agent. Such funds will be administered by each recipient in accordance with its own regulations, rules, directives and procedures.

The Recipient Non-United Nations Organization will have full responsibility for ensuring that the Activity is implemented in accordance with the signed Project Document;

In the event of a financial review, audit or evaluation recommended by PBSO, the cost of such activity should be included in the project budget;

Ensure professional management of the Activity, including performance monitoring and reporting activities in accordance with PBSO guidelines.

Ensure compliance with the Financing Agreement and relevant applicable clauses in the Fund MOU.

### **Reporting:**

Each Receipt will provide the Administrative Agent and the PBSO (for narrative reports only) with:

| Type of report  | Due when   | Submitted by   |
|---|--|--|
| Bi-annual project progress report   | 15 June  | Convening Agency on behalf of all implementing organizations and in consultation with/ quality assurance by PBF Secretariats, where they exist |
| Annual project progress report  | 15 November  | Convening Agency on behalf of all implementing organizations and in consultation with/ quality assurance by PBF Secretariats, where they exist |
| End of project report covering entire project duration  | Within three months from the operational project closure (it can be submitted instead of an annual report if timing coincides) | Convening Agency on behalf of all implementing organizations and in consultation with/ quality assurance by PBF Secretariats, where they exist |
| Annual strategic peacebuilding and PBF progress report (for PRF allocations only), which may contain a request for additional PBF allocation if the context requires it | 1 December   | PBF Secretariat on behalf of the PBF Steering Committee, where it exists or Head of UN Country Team where it does not.                         |

## Financial reports and timeline

| <b>Timeline</b>   | <b>Event</b>   |
|---|--|
| <b>28 February</b>  | Annual reporting – Report <b>Q4 expenses</b> (Jan. to Dec. of previous year) |
| <b>30 April</b>   | Report <b>Q1 expenses</b> (January to March)                                 |
| <b>31 July</b>  | Report <b>Q2 expenses</b> (January to June)                                  |
| <b>31 October</b>   | Report <b>Q3 expenses</b> (January to September)                             |
| <i>Certified final financial report to be provided at the quarter following the project financial closure</i> |  |

Unspent Balance exceeding USD 250 at the closure of the project would have to be refunded and a notification sent to the Administrative Agent, no later than three months (31 March) of the year following the completion of the activities.

### **Ownership of Equipment, Supplies and Other Property**

Matters relating to the transfer of ownership by the Recipient Non-UN Recipient Organization will be determined in accordance with applicable policies and procedures defined by the PBSO.

### **Public Disclosure**

The PBSO and Administrative Agent will ensure that operations of the PBF are publicly disclosed on the PBF website (<http://unpbf.org>) and the Administrative Agent website (<http://www.mptf.undp.org>)

### **Final Project Audit for non-UN recipient organization projects**

An independent project audit will be requested by the end of the project. The audit report needs to be attached to the final narrative project report. The cost of such activity must be included in the project budget.

### **Special Provisions regarding Financing of Terrorism**

Consistent with UN Security Council Resolutions relating to terrorism, including UN Security Council Resolution 1373 (2001) and 1267 (1999) and related resolutions, the Participants are firmly committed to the international fight against terrorism, and in particular, against the financing of terrorism. Similarly, all Recipient Organizations recognize their obligation to comply with any applicable sanctions imposed by the UN Security Council. Each of the Recipient Organizations will use all reasonable efforts to ensure that the funds transferred to it in accordance with this agreement are not used to provide support or assistance to individuals or entities associated with terrorism as designated by any UN Security Council sanctions regime. If, during the term of this agreement, a Recipient Organization determines that there are credible allegations that funds transferred to it in accordance with this agreement have been used to provide support or assistance to individuals or entities associated with terrorism as designated by any UN Security Council sanctions regime it will as soon as it becomes aware of it inform the head of PBSO, the Administrative Agent and the donor(s) and, in consultation with the donors as appropriate, determine an appropriate response.

### **Non-UN recipient organization (NUNO) eligibility:**

In order to be declared eligible to receive PBF funds directly, NUNOs must be assessed as technically, financially and legally sound by the PBF and its agent, the Multi Partner Trust Fund Office (MPTFO). Prior to submitting a finalized project document, it is the responsibility of each NUNO to liaise with PBSO and MPTFO and provide all the necessary documents (see below) to demonstrate that all the criteria have been fulfilled and to be declared as eligible for direct PBF funds.

The NUNO must provide (in a timely fashion, ensuring PBSO and MPTFO have sufficient time to review the package) the documentation demonstrating that the NUNO:

- Has previously received funding from the UN, the PBF, or any of the contributors to the PBF, in the country of project implementation
- Has a current valid registration as a non-profit, tax exempt organization with a social based mission in both the country where headquarter is located and in country of project implementation for the duration of the proposed grant. (**NOTE:** If registration is done on an annual basis in the country, the organization must have the current registration and obtain renewals for the duration of the project, in order to receive subsequent funding tranches)
- Produces an annual report that includes the proposed country for the grant
- Commissions audited financial statements, available for the last two years, including the auditor opinion letter. The financial statements should include the legal organization that will sign the agreement (and oversee the country of implementation, if applicable) as well as the activities of the country of implementation. (**NOTE:** If these are not available for the country of proposed project implementation, the CSO will also need to provide the latest two audit reports for a program or project based audit in country.) The letter from the auditor should also state whether the auditor firm is part of the nationally qualified audit firms.
- Demonstrates an annual budget in the country of proposed project implementation for the previous two calendar years, which is at least twice the annualized budget sought from PBF for the project<sup>13</sup>
- Demonstrates at least 3 years of experience in the country where grant is sought
- Provides a clear explanation of the CSO's legal structure, including the specific entity which will enter into the legal agreement with the MPTF-O for the PBF grant.

---

<sup>13</sup> Annualized PBF project budget is obtained by dividing the PBF project budget by the number of project duration months and multiplying by 12.

**Annexe B: Cadre de résultats du projet (doit inclure les données ventilées par sexe et âge)**

| Résultats   | Produits | Indicateurs   | Moyens de vérification/<br>fréquence de collecte   | Étapes   | Agence<br>responsable (par<br>produit) |
|---|----------|---|--|--|--|
| <p><b>Résultat 1 :</b><br/>Les mécanismes locaux de dialogue, de prévention et de résolution des conflits sont renforcés pour une meilleure prise en charge des facteurs et risques de mobilisation par les groupes extrémistes.</p> <p>(Cible(s) ODD auxquels le projet contribue)</p> |          | <p><b>Indicateur 1 a :</b></p> <p>% de mécanismes locaux dans les zones frontalières intégrant régulièrement dans leurs cadres de concertation, des échanges sur les facteurs favorisant la mobilisation par les groupes extrémistes.</p> <p>Niveau de référence : TBD/ étude de base</p> <p>Cible : 80%</p>                                      | <p>Rapport de l'étude de base/</p> <p>Rapports d'activités des mécanismes/</p> <p>Rapport de l'étude finale;</p> | <p>1-Étude de base</p> <p>2-Rapportage trimestriel des activités réalisés par les mécanismes soutenus;</p> <p>3-Étude à la fin du projet</p> |  |
|   |          | <p><b>Indicateur 1 b :</b></p> <p>% de mécanismes locaux (de dialogue, de prévention et de résolution des conflits) soutenus qui sont satisfaits des actions de renforcement des capacités (ventilé par pays, par types d'acteurs, par types d'appui - formation, équipement, encadrement).</p> <p>Niveau de référence : 0</p> <p>Cible : 95%</p> | <p>Rapports d'activités de suivi-évaluation/</p> <p>Rapport de l'étude finale</p>                                | <p>1-Sorties périodiques de suivi des mécanismes ;</p> <p>2- Étude à la fin du projet</p>  |  |
|   |          | <p><b>Indicateur 1c :</b></p> <p>% d'acteurs clés interviewés déclarant que le risque de mobilisation des cibles potentiels par les groupes extrémistes est</p>   | <p>Rapport de l'étude de base/</p>   | <p>1-Étude de base</p>   |  |

|  |  |   |  |  |  |
|--|--|---|--|--|--|
|  |  | très faible dans leurs communautés. (Ventilé par type d'acteurs et par genre et par tranche d'âge)<br><br>Niveau de référence : TDB/ étude de base<br>Cible : 100%  | Rapports d'activités de suivi-évaluation/<br><br>Rapport de l'étude finale | 2-Sorties périodiques de suivi des mécanismes<br><br>3-Étude à la fin du projet  |  |
|  | <b>Produit 1.1 :</b><br>Des mécanismes endogènes inclusifs de dialogue, de prévention et de résolution des conflits communautaires sont fonctionnels et efficaces.<br><br>Liste des activités relevant du produit :            | <b>Indicateur 1.1 :</b><br>% de mécanismes endogènes soutenus (de dialogue, de prévention et de résolution des conflits communautaires) qui réalisent au moins 75% des activités de leurs plans d'actions annuels. (Ventilé par pays).<br><br>Niveau de référence : 0<br>Cible : 100%                       | Rapports de suivi-évaluation/  | 1-Evaluation AN1 des mécanismes endogènes soutenus<br>2-Evaluation AN 2 des mécanismes endogènes soutenus  | <b>OIM Burkina Faso; PNUD – Togo ; PNUD-Bénin.</b> |
|  | <b>Activité 1.1.1 :</b> Réaliser une étude de démarrage du projet dans l'espace transfrontalier BBT sur les dynamiques de conflit et les moteurs de l'extrémisme violent (avec un accent sur les dynamiques transfrontalières) | <b>Indicateur 1.1.1 :</b><br>Nombre d'étude de démarrage réalisé ;<br><br>Niveau de référence : 0<br>Cible : 01   | Rapport de l'étude de base   | 1-Préparation et réalisation de l'étude ;<br>2-Diffusion des résultats   | PNUD -Bénin  |
|  | <b>Activité 1.1.2 :</b> Former les membres des mécanismes locaux de prévention et de gestion des conflits sur les mécanismes de prévention et de résolution pacifique des conflits ;   | <b>Indicateur 1.1.2.a :</b><br>Nombre d'acteurs des mécanismes locaux de prévention et de gestion des conflits formés sur les mécanismes de prévention et de résolution pacifique des conflits (ventilé par pays, par sexe, par tranche d'âge,)<br><br>Niveau de référence : 0<br>Cible : TBD/étude de base | Rapports d'activités   | 1-Identification des mécanismes à soutenir ;<br>2-Détermination du nombre de personnes à former<br>3-Préparation et formation des acteurs ;<br>4-Suivi-évaluation des mécanismes | PNUD -Bénin  |

|  |   |   |   |   |            |
|--|---|---|---|---|------------|
|  |   | <p><b>Indicateur 1.1.2.b :</b><br/> Pourcentage d'acteurs des mécanismes locaux de prévention et de gestion des conflits formés ayant réussi à l'évaluation finale (ventilé par sexe, par tranche d'âge)</p> <p>Niveau de référence : TBD/étude de base</p> <p>Cible : au moins 60%</p> | Rapports des sessions de formation        | <p>1-Identification des mécanismes à soutenir ;</p> <p>2-Détermination du nombre de personnes à former</p> <p>3-Préparation et formation des acteurs ;</p> <p>4-Evaluation des acteurs lors des formations.</p> |            |
|  | <p><b>Activité 1.1.3 :</b> Appuyer le fonctionnement des mécanismes locaux de dialogue, de prévention et de résolution des conflits (élaboration et mise en œuvre de plans d'actions annuels) ;</p> | <p><b>Indicateur 1.1.3 :</b><br/> Nombre de mécanismes endogènes bénéficiant d'un appui (technique et financier) pour l'élaboration et la mise en œuvre de plans annuels d'activités.</p> <p>Niveau de référence : 0</p> <p>Cible : TBD/étude de base</p>                               | Rapports d'activités                      | <p>1-Appui technique pour l'élaboration des plans annuels d'activités.</p> <p>2-Financement des plans d'activités ;</p>   | PNUD-Bénin |
|  |   | <p><b>Indicateur 1.1.4 :</b><br/> Nombre de visites de suivi réalisées à l'endroit des mécanismes endogènes soutenus.</p> <p>Niveau de référence : TBD/étude de base</p> <p>Cible : au moins 60%</p>  | Rapports d'activités                      | <p>1-Suivi-évaluation de la mise en œuvre.</p> <p>2-Diffusion des résultats du suivi</p>  |            |
|  | <p><b>Activité 1.1.4 :</b> Réviser et diffuser les guides pertinents de gestion des conflits.</p>   | <p>Indicateur 1.1.3.b :</p> <p>Nombre d'exemplaires de guides de gestion des conflits communautaires reproduit et diffusé (ventilé par types)</p> <p>Niveau de référence : 0</p> <p>Cible : 1 guide, 1000 exemplaires</p>   | Rapports d'activités, Listes de diffusion | <p>1-Choix du guide pertinent ;</p> <p>2-Reproduction en 1000 exemplaires</p> <p>3-Diffusion aux acteurs clés</p>   | PNUD-Bénin |

|  |  |   |                                  |  |  |
|--|--|---|----------------------------------|--|--|
|  | <p><b>Produit 1.2 :</b><br/>L'Administration, les FDS et les populations de la zone coopèrent de façon efficace dans la prévention de l'extrémisme violent et du radicalisme.</p> <p>Liste des activités relevant du produit :</p> | <p><b>Indicateur 1.2 :</b><br/>Qualité de la coopération population-FDS</p> <p>Niveau de référence : faible</p> <p>Cible : très bonne</p> | Rapport d'enquêtes de perception |  | OIM, Burkina Faso; PNUD - Bénin, PNUD - Togo). |
|  | <p><b>Activité 1.2.1 :</b><br/>Mettre en place des comités locaux de prévention</p>  | <p><b>Indicateur 1.2.1 :</b><br/># comités locaux de prévention mis en place</p> <p>Niveau de référence : 0</p> <p>Cible : 18</p>         | Rapports d'activités             |  |  |
|  | <p><b>Activité 1.2.2 :</b><br/>Former les membres des comités locaux de prévention</p>   | <p><b>Indicateur 1.2.2 :</b> # de membres des comités locaux de prévention formés.</p> <p>Niveau de référence :</p> <p>Cible : 450</p>    | Rapports d'activités             |  |  |

|  |  |   |  |  |  |
|--|--|---|--|--|--|
|  | <p><b>Activité 1.2.3 :</b><br/>Mettre en réseau les comités locaux de prévention</p>   | <p><b>Indicateur 1.2.3 :</b><br/># de réseau les comités locaux de prévention</p> <p>Niveau de référence : 0<br/>Cible : 1</p>  | Rapports d'activités                     |  |  |
|  | <p><b>Produit 1.3 :</b><br/>Des actions d'information, de sensibilisation et de communication sont menées pour un changement positif de comportement des populations face aux conflits et à l'extrémisme violent.</p> <p>Liste des activités relevant du produit :</p> | <p><b>Indicateur 1.3 :</b><br/>Pourcentage de personnes interviewées déclarant être plus averties des questions d'extrémisme violent et de radicalisation à la suite des actions de sensibilisation (ventilé par pays, par sexe, par tranche d'âge) ;</p> <p>Niveau de référence : 0<br/>Cible : au moins 60%</p> | Rapports de sondage post-sensibilisation | <p>1- Conception/adaptation de questionnaire ;<br/>2-Réalisation de sondage après les activités de sensibilisation ;<br/>3-Traitement des données et élaboration de rapports de sondage.</p> | <b>PNUD – Benin, Burkina Faso, Togo,</b> |
|  | <p><b>Activité 1.3.1 :</b><br/>Installer et former des points focaux de l'ONAFAR dans la zone d'intervention</p>   | <p><b>Indicateur 1.3.1 :</b><br/>Nombre de points focaux de l'ONAFAR installés et formés sur leurs tâches, dans la zone d'intervention, (ventilé par pays, par type d'acteurs, par sexe, par tranche d'âge)</p> <p>Niveau de référence : 0<br/>Cible : 32</p>   | Rapports d'activités                     |  |  |
|  | <p><b>Activité 1.3.2 :</b><br/>Organiser des sessions de sensibilisation des leaders</p>   | <p><b>Indicateur 1.3.2.a. :</b><br/>Nombre de sessions de formation/information des leaders</p>   | Rapports d'activités                     |  |  |

|  |  |  |   |  |  |
|--|--|--|---|--|--|
|  | religieux sur la cohésion sociale et le vivre ensemble   | religieux sur la cohésion sociale et le vivre ensemble organisé<br><br>Niveau de référence : 0<br><br>Cible : 6  |   |  |  |
|  |  | <b>Indicateur 1.3.2.b :</b><br>Nombre de leaders religieux formés/ informés sur la cohésion sociale et le vivre ensemble (ventilé par pays, par type d'acteurs, par sexe, par tranche d'âge)<br><br>Niveau de référence : 0<br>Cible : 60            | Rapports d'activités                        |  |  |
|  | <b>Activité 1.3.3 :</b><br>Organiser avec les leaders communautaires notamment les jeunes et les femmes, des caravanes pour la paix.   | <b>Indicateur 1.3.3 :</b><br>Nombre de caravanes pour la paix organisé avec les leaders communautaires notamment les jeunes et les femmes ;<br><br>Niveau de référence : 0<br><br>Cible : 60   | Rapports d'activités                        |  |  |
|  | <b>Activité 1.3.4 :</b><br>Diffuser et partager à travers les médias locaux les bonnes pratiques en matière de gestion des conflits et de prévention de l'extrémisme violent dans les localités frontalières ciblées | <b>Indicateur 1.3.4 :</b><br>Nombre d'émissions radiophoniques sur des bonnes pratiques de prévention des conflits communautaires et de l'extrémisme violent diffusé<br><br>Niveau de référence : 0<br>Cible : TBD (1 émission hebdomadaire/commune) | Rapports de diffusion des radios communales |  |  |

|  |   |  |                              |  |   |
|--|---|--|------------------------------|--|---|
|  | <p><b>Produit 1.4 :</b><br/>Un mécanisme transfrontalier d'alerte précoce et d'intervention sur les facteurs de conflits communautaires et les risques de radicalisation et d'extrémisme violent est opérationnel.</p> <p>Liste des activités relevant du produit :</p> | <p><b>Indicateur 1.4 :</b><br/>% de messages d'alerte précoce (prêches radicaux, incitations à la violence, etc.) qui ont reçu un traitement approprié pour prévenir le développement des conflits communautaires, la radicalisation et/ou l'extrémisme violent. (Ventilé par pays, types de messages).</p> <p>Niveau de référence : TDB/étude de base</p> <p>Cible : 100%</p> | Rapports d'activités         |  | OIM – Benin, Burkina Faso, Togo /Togo : TBC |
|  | <p><b>Activité 1.4.1 :</b><br/>Mettre en place un mécanisme transfrontalier d'alerte précoce des conflits communautaires, des risques de radicalisation et d'extrémisme violent.</p>  | <p><b>Indicateur 1.4.1 :</b><br/># de mécanisme transfrontalier d'alerte précoce fonctionnel.</p> <p>Niveau de référence :0</p> <p>Cible : 01</p>  | Rapports d'activités         |  |   |
|  | <p><b>Activité 1.4.2 :</b><br/>Mettre en place un cadre transfrontalier de concertations entre les communautés de l'espace BBT.</p> <p>10 personnes du côté du Bénin (à raison de 2 par communes) prendront part au mécanisme transfrontalier</p>                       | <p><b>Indicateur 1.4.2 a :</b><br/># de cadre transfrontalier de concertation entre les communautés de l'espace BBT mis en place</p> <p>Niveau de référence :0</p> <p>Cible : 01</p>   | Rapports d'activités         |  |   |
|  | <p>02 personnes par préfectures participeront au mécanisme transfrontalier</p>  | <p><b>Indicateur 1.4.2 b :</b><br/># de rencontres du cadre transfrontalier organisées.</p> <p>Niveau de référence : 0</p> <p>Cible : 03</p>   | Procès-verbaux de rencontres |  |   |

|  |  |  |                      |  |  |
|--|--|--|----------------------|--|--|
|  | <p><b>Activité 1.4.3 :</b><br/>Mener des dialogues communautaires transfrontaliers sur les questions liées aux conflits communautaires et les défis communs, à travers des fora avec les groupes cibles (jeunes, femmes, leaders politiques, coutumiers, religieux, etc.).</p>   | <p><b>Indicateur 1.4.2 :</b> # fora sur les questions liées aux conflits communautaires et les défis communs, organisés avec les femmes, les jeunes et les leaders communautaires dans l'espace transfrontalier BBT. (Ventilé par pays, par groupe de cible, par sexe)</p> <p>Niveau de référence : 0</p> <p>Cible : 06 (2 fora jeunes, 2 fora Femmes, 2 fora Leaders religieux et coutumiers)</p> | Rapports d'activités |  |  |
|  | <p><b>Activité 1.4.4 :</b> Mettre en place des cadres communaux/départementaux de promotion de dialogue inter-religieux dans l'espace du projet<br/>03 leaders religieux par préfecture pourront participer au dialogue inter-religieux au niveau transfrontalier<br/>Au niveau local un cadre de 05 membres pour animer le dialogue</p> | <p><b>Indicateur 1.4.3 a :</b><br/># cadres communaux/départementaux de promotion de dialogue inter-religieux dans mis en place :</p> <p>Niveau de référence : TDB/étude base</p> <p>Cible : 18 (1 cadre par commune)</p>  | Rapports d'activités |  |  |
|  |  | <p><b>Indicateur 1.4.3 b :</b><br/># de sessions des cadres communaux/départementaux de promotion de dialogue inter-religieux organisées.</p> <p>Niveau de référence : 0</p> <p>Cible : 36 (2 sessions par commune/an)</p>   | Rapports d'activités |  |  |
|  | <p><b>Activité 1.4.5 :</b><br/>Organiser des journées des communautés vivant dans l'espace du projet pour la promotion du dialogue social</p>  | <p><b>Indicateur 1.4.3 :</b><br/># journées des communautés vivant dans l'espace du projet organisées pour la promotion du dialogue social ;</p>   | Rapports d'activités |  |  |

|  |                                       |  |   |  |  |
|--|---------------------------------------|--|---|--|--|
|  | (organisation rotative de la journée) | Niveau de référence : 0<br>Cible : 03  |   |  |  |
| <p><b>Résultat 2 :</b><br/>Les populations les plus vulnérables, en particulier les jeunes et les femmes, sont appuyés pour renforcer leur résilience socioéconomique.</p> <p>(Cible(s) ODD auxquels le projet contribue, le cas échéant)</p> <p>(Recommandations de l'Examen périodique universel des droits de l'homme auxquelles le projet contribue, le cas échéant, et l'année de l'Examen)</p> |                                       | <p>Indicateur 2 a :<br/>% de jeunes et de femmes affirmant que leurs capacités socio-économiques leur permettent de faire face à l'influence des groupes extrémistes. (Ventilé par pays, sexe, tranche d'âge)</p> <p>Niveau de référence : TDB/étude de base<br/>Cible : 60%</p> | Rapports d'enquêtes (étude de base et étude, évaluations à mi-parcours et finale) |  |  |
|  |                                       | <p>Indicateur 2 b : % de jeunes et de femmes bénéficiaires affirmant que leurs capacités socioéconomiques se sont accrues grâce aux actions du projet ; (Ventilé par pays, sexe, tranche d'âge)</p> <p>Niveau de référence : 0<br/>Cible : 80%</p>                               | Rapports d'enquêtes (évaluations à mi-parcours et finale)                         |  |  |
|  |                                       | <p>Indicateur 2 c : % de jeunes et de femmes qui se sentent mieux impliqués dans les cadres de concertations et dans la gestion de leurs communautés. (Ventilé par pays, sexe, tranche d'âge)</p> <p>Niveau de référence : TDB/étude de base<br/>Cible : 80%</p>                 | Rapports d'enquêtes (étude de base et étude, évaluations à mi-parcours et finale) |  |  |

|  |   |  |  |  |  |
|--|---|--|--|--|--|
|  | <p><b>Produit 2.1 :</b><br/>Les femmes et les jeunes sont plus autonomes à travers l'accès à la formation et le renforcement de leurs capacités à développer des activités génératrices de revenus et à améliorer leur employabilité.</p> <p>Activités liées au produit :</p> | <p><b>Indicateur 2.1. :</b><br/>% de femmes et de jeunes qui affirment que les actions de renforcement des capacités ont permis d'améliorer leur accès à l'emploi et/ou de développer d'AGR.</p> <p>Niveau de référence : 0</p> <p>Cible : 70%</p>   | Rapports d'enquêtes<br>(évaluations à mi-parcours et finale) |  | OIM – Benin,<br>Burkina Faso,<br>Togo<br><br>PNUD-Togo |
|  | <p><b>Activité 2.1.1 :</b><br/>Réaliser une cartographie des secteurs porteurs dans les zones cibles ;</p>  | <p><b>Indicateur 2.1.1 :</b><br/># de cartographie des secteurs porteurs dans les zones cibles réalisé</p> <p>Niveau de référence :0</p> <p>Cible : 01</p>   | Rapport d'étude de cartographie                              |  |  |
|  | <p><b>Activité 2.1.2 :</b><br/>Orienter les jeunes et femmes dans la définition de leurs projets de vie</p>   | <p><b>Indicateur 2.1.2 :</b><br/># de sessions d'orientation professionnelle tenu</p> <p>Niveau de référence : 0</p> <p>Cible : 18</p> <p><i>Cet indicateur peut également mesurer le nombre de personnes (femmes et jeunes) ayant élaboré leur projet de vie</i></p> <p><i>Pour le Togo : 10 jeunes et 10 femmes par prefecture soit au total 100 participants aux séances d'orientation</i></p> <p><i>Pour le Bénin : 100 jeunes et femmes en tout soit 20 par commune</i></p> | Rapports d'activités   |  |  |
|  | <p><b>Activité 2.1.3 :</b><br/>Développer des curricula de formation adaptés aux besoins des femmes et jeunes</p>   | <p><b>Indicateur 2.1.3 :</b><br/># de curricula de formation adaptés aux besoins des femmes et jeunes (Ventilé par cible)</p> <p>Niveau de référence :</p> <p>Cible : 02</p>   | Rapports d'activités<br>Documents de curricula               |  |  |

|  |   |  |   |  |  |
|--|---|--|---|--|--|
|  | <p><b>Activité 2.1.4 :</b><br/>Former les femmes et les jeunes sur les métiers choisis, en entrepreneuriat, plaidoyer et leadership.</p>                                      | <p><b>Indicateur 2.1.4 :</b><br/># de personnes formées (ventilé par pays, par thématique, par sexe, par âge)</p> <p>Niveau de référence : 0<br/>Cible : 900</p> <p>Pour le Bénin : 100 jeunes et femmes en tout soit 20 par commune</p> <p>Pour le Togo : 10 jeunes et 10 femmes par prefecture soit au total 100 participants aux formations</p> | Rapports de formation<br>Listes de présence,<br>Listes d'invitation               |  |  |
|  | <p><b>Activité 2.1.5 :</b><br/>Octroyer des kits d'installation et accompagner l'insertion professionnelle des jeunes et femmes</p>   | <p><b>Indicateur 2.1.5 :</b><br/># de kits d'installation fournis aux jeunes et aux femmes (par pays et par types)</p> <p>Niveau de référence :0<br/>Cible : 100</p>   | Actes de donation,<br>Rapports d'activités<br>Rapports de suivi-évaluation        |  |  |
|  | <p><b>Produit 2.2 :</b><br/>Les populations des zones d'intervention ont un meilleur accès à l'État civil et la justice.</p> <p>Liste des activités relevant du produit :</p> | <p><b>Indicateur 2.2 :</b><br/>% populations des zones d'intervention, notamment les jeunes et les femmes, qui affirment avoir un meilleur accès aux services d'État civil et de la justice</p> <p>Niveau de référence : TBD/étude de base<br/>Cible : 70%</p>   | Rapports d'enquêtes (étude de base et étude, évaluations à mi-parcours et finale) |  | <b>OIM – Burkina Faso ; PNUD – Benin, Togo</b> |
|  | <p><b>Activité 2.2.1 :</b><br/>Mettre en place des centres secondaires d'Etat civil pour renforcer le maillage de la zone du projet ;</p>                                     | <p><b>Indicateur 2.2.1 :</b><br/># de centres secondaires d'Etat civil mis en place ;</p> <p>Niveau de référence : TBD<br/>Cible : ????</p>  | Rapports d'activités  |  |  |

|   |  |  |   |  |  |
|---|--|--|---|--|--|
|   | <b>Activité 2.2.2 :</b><br>Organiser des audiences foraines (opération d'établissement de CNIB, d'actes de naissance et de jugement)                           | <b>Indicateur 2.2.2 :</b><br># de bénéficiaires de documents d'identité ;<br><br>Niveau de référence :<br>Cible :  | Rapports d'activités  |  |  |
|   | <b>Activité 2.2.3 :</b><br>Doter les services d'Etat civil en équipements informatiques et péri-informatiques  | <b>Indicateur 2.2.3:</b><br># de services d'Etat civil bénéficiaires d'équipements informatiques et péri-informatiques ;<br><br>Niveau de référence : 0<br>Cible : 18  | Actes de donation,<br>Rapports d'activités<br>Rapports de suivi-évaluation        |  |  |
|   | <b>Activité 2.2.4 :</b><br><b>Appui à la prise en charge des enfants et adultes vulnérables victimes ou exposés à la traite et au trafic des êtres humains</b> | <b>Indicateur 2.2.3:</b><br># enfants et adultes vulnérables victimes ou exposés à la traite et au trafic des êtres humains pris en charge.<br><br>Niveau de référence : 0<br>Cible : 2/3 des cas identifiés   |   |  |  |
|   | <b>Activité 2.2.5 :</b><br><b>Vulgarisation des textes et des guides d'accès aux prestations administratives et judiciaires à l'endroit des populations.</b>   | <b>Indicateur 2.2.3:</b><br>Pourcentage de population de la zone touchée par la vulgarisation ;<br><br>Niveau de référence : 0<br>Cible : 75%  |   |  |  |
| <b>Résultat 3 :</b><br>La perception de l'insécurité est réduite grâce à un environnement plus sûr<br><br>(Cible(s) ODD auxquels le projet contribue, le cas échéant)<br><br>(Recommandations de l'Examen périodique) |  | <b>Indicateur 3 a :</b><br>% de personnes (civiles et de FDS) qui affirment que la coopération entre les deux camps est satisfaisante dans le cadre de la sécurisation de l'espace BBT, et que les droits humains sont respectés. (Ventilé par pays, par catégorie de personne – civils/FDS, par sexe et par tranche d'âge). | Rapports d'enquêtes (étude de base et étude, évaluations à mi-parcours et finale) |  |  |

|   |  |   |   |  |   |
|---|--|---|---|--|---|
| universel des droits de l'homme auxquelles le projet contribue, le cas échéant, et l'année de l'Examen) |  | Niveau de référence : 0<br>Cible : 80%  |   |  |   |
|   |  | <b>Indicateur 3 b :</b><br>% de personnes (civiles/FDS) interrogées qui se sentent physiquement très en sécurité avec leurs familles dans l'espace BBT tout le temps.<br><br>Niveau de référence : TBD/étude de base<br>Cible: 80%  | Rapports d'enquêtes (étude de base et étude, évaluations à mi-parcours et finale) |  |   |
|   |  | <b>Indicateur 3 c :</b><br>Taux de diminution des cas de violation des droits humains par les FDS dans la zone d'intervention de l'espace BBT.<br><br>Niveau de référence : TBD/étude<br>Cible: - 50%   | Rapports des observatoires des droits humains (ex : MBDHP au BF; OSC)             |  |   |
|   | <b>Produit 3.1 :</b><br>La confiance mutuelle et la coopération entre les populations, les autorités et les FDS sont renforcées à travers des mécanismes de dialogue permanents.<br><br>Liste des activités qui appartiennent au produit : | <b>Indicateur 3.1 :</b><br>% de personnes interviewées dans la zone d'intervention BBT qui affirment que les mécanismes de dialogue instaurés ont contribué à renforcer la confiance mutuelle et la coopération entre les populations, les autorités et les FDS ;<br><br>Niveau de référence : 0<br>Cible : 80% | Rapports d'enquêtes (étude de base et étude, évaluations à mi-parcours et finale) |  | <b>PNUD/UNREC – Benin, Burkina Faso, Togo (TBC)</b> |

|  |   |   |  |  |  |
|--|---|---|--|--|--|
|  |   | <p><b>Indicateur 3.2 :</b><br/>Taux d'augmentation de l'utilisation des services de santé des FDS par les personnes civiles dans la zone d'intervention BBT ;</p> <p>Niveau de référence : 0</p> <p>Cible : 30%</p>   | Rapports d'activités des services de santé des FDS |  |  |
|  | <p><b>Activité 3.1.1 :</b><br/>Organiser des journées portes-ouvertes sur les rôles et missions des FDS au profit des populations</p>                                   | <p><b>Indicateur 3.1.1 :</b><br/># de journées portes-ouvertes organisé, sur les rôles et missions des FDS au profit des populations</p> <p>Niveau de référence : 0</p> <p>Cible : 36 (1/commune/an)</p>  | Rapports d'activités                               |  |  |
|  | <p><b>Activité 3.1.2 :</b> Organiser des journées de cohésion sociale entre les populations civiles et FDS (activités sportives, culturelles, débats radiodiffusés)</p> | <p><b>Indicateur 3.1.2 :</b><br/># de journées de cohésion sociale organisé, entre les populations civiles et FDS (Par pays, types d'activités réalisées)</p> <p>Niveau de référence : 0</p> <p>Cible : 36 (1/commune/an) selon les pays d'intervention</p> | Rapports d'activités                               |  |  |
|  | <p><b>Activité 3.1.3 :</b> Organiser des activités d'intérêt public au profit des populations (ex : salubrité publique)</p>   | <p><b>Indicateur 1.1.3 :</b><br/># d'activités d'intérêt public pilotés par les FDS au profit des populations ;</p> <p>Niveau de référence : 0</p> <p>Cible : 36 (1/commune/an)</p>   | Rapports d'activités                               |  |  |

|  |  |   |   |  |  |
|--|--|---|---|--|--|
|  | <p><b>Produit 3.2 :</b><br/>La perception des communautés de la sécurité des personnes et des biens dans les lieux publics à risques de l'espace BBT est améliorée grâce à l'éclairage public .</p> <p>Liste des activités relevant du produit :</p> | <p><b>Indicateur 3.1 :</b><br/>% personnes qui expriment leur satisfaction par rapport aux actions de sécurisation des lieux publics à risques de l'espace BBT ;</p> <p>Niveau de référence : 0<br/>Cible : 80%</p> | Rapports d'enquêtes (étude de base et étude, évaluations à mi-parcours et finale) |  | <b>OIM – Benin, Burkina Faso, Togo</b> |
|  | <p><b>Activité 3.2.1 :</b> Identifier les lieux publics à risque et les besoins des populations en matière de sécurité.( au moins 05 lieux publics par préfectures)</p>  | <p><b>Indicateur 3.2.1 :</b><br/># de cartographies des lieux publics à risque et des besoins des populations en matière de sécurité réalisés. (Ventilé par pays)</p> <p>Niveau de référence :0<br/>Cible : 03</p>  | Rapport de l'étude de base Documents de cartographie                              |  |  |
|  | <p><b>Activité 3.2.2 :</b> Acquérir des kits solaires pour éclairage publiques</p>   | <p><b>Indicateur 3.2.2 :</b><br/># de kits solaires acquis pour éclairage publiques (Ventilé par pays)</p> <p>Niveau de référence : TBD<br/>Cible : TBD</p>   | Rapports d'activités  |  |  |
|  | <p><b>Activité 3.2.3 :</b><br/>Installer les kits solaires dans lieux publiques à risque par des activités de Cash for Work au bénéfice des jeunes et des femmes.</p>  | <p><b>Indicateur 3.2.3 :</b><br/># d'espaces publiques éclairés par des kits solaires, à travers des activités de cash</p> <p>Niveau de référence : TBD<br/>Cible : TBD</p>   | Rapports d'activités  |  |  |

### Annex C: Liste de vérification pour le lancement du projet

| Question  | OUI | NON | Commentaire  |
|---|-----|-----|--|
| 1. Les partenaires de mise en œuvre ont-ils tous été identifiés ? Si non, quelles étapes restent et le chronogramme   | X   |     |  |
| 2. Les termes de référence pour le personnel clef sont-ils finalisés et prêts à être lancés ? Veuillez attacher.  |     | X   |  |
| 3. Les sites d'intervention du projet ont-ils été identifiés ? Si non, quelles étapes restent et le chronogramme  | X   |     |  |
| 4. Les communautés locales et les représentants du gouvernement ont-ils été consultés sur l'existence du projet ? Veuillez expliquer quand cela a été fait ou quand ce sera fait. | X   |     | Cela a été fait durant la phase d'évaluation des besoins en juillet et a la phase d'élaboration du Projet        |
| 5. Une analyse préliminaire / identification des leçons apprises / activités existantes a-t-elle été effectuée ?  | X   |     |  |
| 6. Les critères de détermination des bénéficiaires ont-ils été identifiés ? Si non, quelles étapes restent et le chronogramme   | X   |     | Les bénéficiaires ont été identifiées mais il reste à affiner cette identification lors de l'étude de démarrage. |
| 7. Des accords ont-ils été mis en place avec la contrepartie nationale pertinente au sujet de la mise en œuvre du projet entre les agences bénéficiaires ?                        |     | X   |  |
| 8. Des arrangements clairs ont-ils été prévus concernant la stratégie de mise en œuvre entre les différentes agences bénéficiaires ?  | X   |     |  |
| 9. Quelles sont les autres activités de préparation devant être entreprises avant que le projet ne démarre et combien de temps sera-t-il nécessaire pour les effectuer ?          |     | N/A |  |
|   |     |     |  |